

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION

TRAVAIL DIRIGÉ POUR LA MAÎTRISE EN COMMUNICATION

Directeur: François Cooren

Une revue de littérature sur l'interaction police-citoyen dans le contexte américain (États-Unis)

Travail présenté par Dimy Ambroise

Matricule: 1049788

Note : avec le consentement de l'auteur, le département de communication donne accès à ce document à titre d'exemple d'un format de travail dirigé. Le format présenté ici est celui d'un « mini-mémoire » c'est-à-dire d'une recherche semblable à un mémoire de maîtrise, mais réalisée plus rapidement et dans un document plus tard.

Sommaire	Pages
- Introduction	p. 2
- Méthodologie de la recherche	p. 3
o Construction du corpus	
- Définition du concept de police	p. 10
- Histoire de l'évolution de la police aux États-Unis	p. 14
o Phase de non-régulation	
o Phase de professionnalisation	
o Phase de contrôle externe	
- La police : l'institution et les agents de police	p. 20
- L'autorité policière	p. 23
- La culture policière	p. 26
- Perception des citoyens des agents de police	p. 34
- L'interaction police-citoyen	p. 42
- Conclusion	p. 51

Sujet : Une revue de littérature sur l'interaction police-citoyen dans le contexte américain (États-Unis)

Introduction

Pour ce travail dirigé que nous réalisons dans le cadre du programme de maîtrise en communication, notre intérêt s'est porté sur l'interaction entre agents de police et citoyens. Les écrits sur la police étant assez diversifiés, nous proposons, dans le cadre de ce projet, de faire une revue de la littérature scientifique portant sur les études qui pourraient nous aider à mieux comprendre les mécanismes de ce type d'interaction. Dans un objectif de circonscription et de précision, nous allons nous intéresser particulièrement à la littérature produite sur la police dans le contexte américain (États-Unis). Ce travail nous permettra d'avoir une idée claire des recherches qui ont été effectuées jusqu'à présent, relativement aux interactions qui se produisent sur une base régulière entre agents de police et citoyens aux États-Unis.

Dans ce travail, nous présenterons d'abord des travaux portant sur la police de façon générale à travers son histoire, son rôle, ses enjeux et son évolution dans la société. Par la suite, nous organiserons notre revue de littérature selon des thèmes plus particuliers portant sur la question de l'interaction, comme les cas d'usage de la force. Cette revue de la littérature nous amènera également à présenter et synthétiser des recherches portant sur l'attitude des civils et des citoyens telle qu'elle s'exprime lors d'un face à face avec la police. Comme nous le verrons plus loin, nous aborderons également les attitudes qui, selon certains chercheurs, se forment antérieurement et qui influencent le déroulement de telles interactions.

Nous verrons aussi l'importance que revêt la notion goffmanienne de préservation de la face dans les recherches sur la police. En effet, les travaux de Goffman (1959) sont souvent mo-

bilisés dans les études sur l'interaction policiers-citoyens car ils permettent de mieux comprendre les comportements à la fois des policiers et des personnes avec qui ils interagissent. Ainsi, nous présenterons les cas où, selon les chercheurs, cette idée de préservation de la face s'applique. Dans la plupart des recherches effectuées sur la police, nous constaterons également qu'il est question d'une culture institutionnelle très forte, une culture qui amène les agents de police à se percevoir d'une manière qui les démarque des non-policiers, voire parfois les y oppose. Nous aborderons donc les différents types d'étude que certains chercheurs ont réalisés pour analyser ce trait culturel.

Les agents de police étant les représentants de l'État et détenteurs légaux de la force de coercition, nous verrons enfin que des études ont aussi tenté de montrer comment les perceptions qu'ont développées les citoyens à leur endroit peuvent se traduire dans leurs interactions avec les policiers. Ce ne sont là que quelques idées sur l'ensemble des éléments que nous comptons découvrir en faisant un tour des écrits sur l'interaction entre policiers et citoyens dans le contexte qui nous intéresse ici, soit les États-Unis. Cette revue de littérature nous aidera ainsi à mieux définir quelles sont les préoccupations des chercheurs et quelles sont les perspectives pour les recherches futures dans le domaine de l'interaction entre policiers et citoyens dans ce pays.

Méthodologie de recherche

Dans cette partie, nous justifierons notre choix de travailler sur l'interaction entre policiers et citoyens aux États-Unis. Nous expliquerons les différentes étapes par lesquelles nous sommes passé pour aboutir au sujet définitif. Nous présenterons aussi des explications portant sur le choix de faire une revue de littérature en lieu et place d'entreprendre une nouvelle recherche empirique sur le sujet.

La question de l'interaction entre policiers et citoyens n'a cessé de nous intriguer depuis quelques années. Nous pensons que la raison de cet intérêt vient du fait que nous avons compris que le destin de ces deux catégories de personnes était, dans une certaine mesure, inter relié. Comme Thomas Hobbes (1651/1994) le notait il y a plus de 350 ans, pour éviter la guerre de tous contre tous, il apparaît préférable d'avoir une instance à qui confier le monopole de la violence, afin qu'elle puisse prendre légitimement la responsabilité de défendre l'ordre sociétal (je laisse évidemment ouverte la question de savoir qui définit ce qu'est ou doit être cet ordre social et comment celui-ci est interprété, autant par les citoyens que par les autorités policières ou autres).

En ce sens, et d'une manière idéale, la police est créée pour les besoins de sécurité de la communauté, l'existence de la police dépendant donc de l'existence même de citoyens partageant un monde et une société commune. De ce fait, comme certains auteurs nous l'expliqueront au cours de ce travail, la police devrait a priori rechercher l'harmonie avec les communautés afin justement d'asseoir son autorité d'une manière légitime aux yeux de tout citoyen. C'est, comme nous le verrons, l'autorité que la population lui attribue qui permet aussi à la police d'exercer son rôle en toute légitimité.

Certaines actions posées par la police nous ont, par ailleurs, amené à nous poser des questions sur le devenir de cette force, mais surtout sur ce que les agents de police croient être leur mission. Nous avons voulu comprendre pourquoi, assez souvent, la police est vue comme un ennemi et non comme un allié. Dans une première version de ce projet de recherche, nous nous étions donc intéressé à la question de savoir ce que les gens pensent de la police à travers les rapports qu'ils entretiennent avec ses agents et aussi comment la police se percevait elle-même et percevait la population. Ce projet initial impliquait toutefois de rencontrer à la fois des membres

de la population et d'observer des interactions entre la police et les membres de la communauté. Après quelques doutes et recommencements sur la façon de procéder pour entreprendre cette recherche, nous avons finalement suivi les conseils de mon directeur de recherche qui me recommandait d'entreprendre, plus simplement, une revue de littérature sur cette question.

Pour revenir brièvement sur l'ensemble de la démarche, lorsque nous avons manifesté le désir de travailler sur l'interaction entre policiers et citoyens, nous voulions, au début, surtout examiner l'impact de cette relation sur l'image de l'institution policière. Cette démarche s'est avérée plutôt complexe, étant donné qu'il aurait fallu analyser empiriquement les effets concrets de cette relation sur la perception citoyenne de l'institution policière. En même temps, la recherche s'intéresserait à trop d'éléments à la fois, d'autant plus qu'un travail dirigé comporte a priori une portée assez limitée. Afin d'être plus centré dans ma démarche, nous avons finalement décidé de nous focaliser sur la question des *interactions en face à face*, étant donné que les contacts entre policiers et citoyens se déroulent essentiellement dans ce registre d'interaction. À mesure que notre objet de recherche se précisait, nous avons pensé qu'il était également plus réaliste d'étudier les interactions entre policiers et citoyens aux États-Unis et au Canada.

Au début, ce choix spécifique des États-Unis et du Canada s'expliquait pour des raisons d'accessibilité aux données. Étant à Montréal, il nous était a priori plus facile de faire une recherche de ce type. De plus, s'il avait fallu faire des études de terrain, la proximité géographique aurait alors facilité notre démarche. Mais au-delà de cet aspect, il y avait aussi le fait que les polices des États-Unis et du Canada sont des institutions particulières, qui se distinguent assez clairement d'autres régimes policiers dans le monde (Bayley, 1979). Lorsque nous sommes arrivés au Québec fin 2013, nous avons, par ailleurs, pu constater une tension palpable entre la police et les étudiants, les médias et certaines minorités visibles (Julien, 2013 ; Martin, 2013 ; Proven-

cher, 2012). Ces conflits, latents parfois et ouverts dans d'autres cas, avaient pour effet de créer un certain malaise entre la police et certains groupes ou communautés.

En plus de ce contexte québécois, des événements aux États-Unis semblaient donner à notre projet une certaine actualité. En effet, au moment où nous étions en train de chercher le meilleur angle d'étude des interactions entre policiers et citoyens, plusieurs émeutes avaient lieu aux États-Unis à la suite de heurts et de violences entre policiers et citoyens (particulièrement des Africains-américains), des événements se soldant malheureusement assez souvent par le décès de civils ou de policiers (Apel, 2014 ; Glaude, 2014 ; Johnston, 2014). Cette actualité nous a interpellé et nous nous sommes dit qu'une recherche portant sur cette question nous aiderait sans doute à mieux comprendre les origines de ces tensions. Finalement, il s'est avéré que, dans le cadre de ce travail, les données sur les relations entre policiers et citoyens aux États-Unis ne laisseraient pas beaucoup de place pour présenter le cas du Canada qui comporte aussi ses particularités. Mon directeur m'a proposé de considérer uniquement le cas des États-Unis pour être plus précis.

Donc, à mesure que nos réflexions sur le sujet mûrissaient, nous avons compris qu'il était important de délimiter notre recherche afin de bien cerner un aspect de la réalité de l'interaction policiers-citoyens. Nous ne voulions pas vraiment nous aventurer à étudier uniquement les relations entre les policiers et les membres de la communauté africaine-américaine des États-Unis. Il nous semblait que beaucoup d'études avaient déjà été réalisées sur ces relations (Bayley, 1969 ; Brunson, 2007 ; Cao et al.1996) et ce qui nous intéressait plus fondamentalement, c'était l'interaction de la police avec tous les civils indistinctement. Nous avons ainsi exploré plusieurs options nous permettant d'analyser cette réalité.

Tout d'abord, nous avons pensé aux vidéoclips produits par Cops TV qui montrent des policiers interagissant avec des citoyens. Cette option présentait l'avantage d'avoir accès à des données vidéo en ligne et nous aurions pu alors analyser une variété d'enregistrements qui nous auraient aidé à comprendre la façon dont ce type d'interaction se produit aux Etats-Unis. L'inconvénient de cette méthode, c'est que les vidéos étaient évidemment montées avant d'être mis en ligne. Elles présentaient donc la version des faits autorisée par la police, ce qui limitait considérablement la valeur de notre analyse.

Enfin, et tel qu'évoqué précédemment, faire une revue de littérature a été identifiée comme le moyen le plus optimal d'aborder la question des interactions face à face entre policiers et citoyens. Cette démarche nous a ainsi permis non seulement d'entrer en contact avec la vaste littérature portant sur la police, mais aussi de développer notre propre réflexion et d'identifier ce qui méritait, selon nous, d'être approfondi (Vom Brocke et al. 2009; Zorn et Campbell, 2006). Bien qu'une revue de littérature se base essentiellement sur la mise en valeur de recherches déjà effectuées sur un sujet donné, il est quand même possible de faire ressortir sa propre position (Okoli et Schabram, 2010; Vom Brocke et al, 2009; Zorn et Campbell, 2006). Les différents textes académiques portant sur la façon d'écrire une revue de littérature insistent, en effet, sur le fait qu'il faut faire sens de la littérature existante, tout en l'évaluant. La revue de littérature s'est ainsi révélée à nous comme un très bon moyen d'en apprendre plus sur la réalité qui nous intéressait tout en développant, au fur et à mesure de nos lectures, nos propres idées sur cette même réalité.

Nous avons, par ailleurs, compris, en aboutissant à ce choix, que tous les moments de doute et d'hésitation faisaient partie de la recherche elle-même. Cela a certainement permis au projet de mûrir en nous permettant de découvrir certains aspects du fonctionnement de la police

qui ne nous intéressaient pas vraiment au début. Ce faisant, ces moments de tâtonnements ont élargi notre champ de connaissances et nous ont mieux préparé pour la suite du travail.

Étant donné les exigences propres à une revue de littérature, il a fallu établir un corpus qui nous permette d’embrasser de la manière la plus exhaustive possible la littérature portant sur l’interaction entre policiers et citoyens. C’est cette construction du corpus que nous aborderons dans le prochain chapitre.

Construction du corpus de recherche

Comme nous avons pu le constater, la plupart des recherches effectuées sur la police se sont concentrées sur l’aspect macro de l’institution, en considérant l’action de l’agent de police en fonction du rôle de l’institution policière dans la société. Étant donné qu’il est question d’interaction, nous pensons que le policier, dans son individualité, est aussi à considérer dans sa relation avec les citoyens. Par conséquent, notre recherche privilégie les textes qui traitent des relations directes entre les policiers et les citoyens. Notre attention se porte donc plus sur l’agent de police que sur l’institution de police en tant que telle. Même si nous devons souvent nous référer à l’institution, c’est toujours pour nous intéresser à l’agent. Les textes que nous avons choisis reflètent aussi cette préoccupation.

Les études sur l’interaction entre policiers et citoyens n’ont commencé que très tard dans la deuxième partie du vingtième siècle. La littérature sur ce sujet étant assez récente, nous avons jugé important d’inclure dans notre revue de littérature des textes qui tiennent compte surtout des données à jour sur ce sujet. Toutefois, certains textes relativement anciens sont incontournables à

cause de leur richesse lorsqu'il s'agit d'étudier les interactions entre policiers et citoyens. Nous avons tenu compte de cette réalité dans la construction de notre corpus de recherche.

Les bases de données de l'Université de Montréal et Google Scholar nous ont été très utiles pour répertorier les textes. Après avoir sélectionné les mots-clés *interaction*, *autorité*, *police*, *droit de coercition* pour la recherche, nous avons pu accéder à une grande quantité de données. Nous avons ainsi sélectionné les textes en fonction de leur pertinence en regard de nos objectifs de recherche (Vom Brocke et al. 2010; Zorn, 2006). Cependant, nous comprenons que notre travail dépend essentiellement des données fournies par les bases de données de l'Université de Montréal et Google Scholar. Certains textes pertinents dans le cadre du travail ont ainsi pu être malheureusement omis s'ils n'apparaissent pas lors des recherches par mots clés que j'ai effectuées sur ces bases de données. Nous espérons cependant que la qualité des textes auxquels nous avons eu accès aura pu combler ce manque éventuel.

Enfin, à mesure que nous avançons dans le travail et que nous lisons les textes choisis, ces mêmes textes nous amènent à en lire d'autres qui, souvent, contiennent des réflexions et analyses précieuses. Cet enchaînement nous a permis d'identifier la plupart des textes pertinents par rapport au sujet de l'interaction entre policiers et citoyens. Étant donné que l'interaction entre policiers et citoyens n'est évidemment pas un aspect complètement déconnecté de la réalité historique, politique et sociale de la police elle-même, nous aborderons aussi, dans le but de clarifier le contexte de ces interactions, l'histoire, la structure et l'évolution de la police aux États-Unis.

Par ailleurs, et dans le but de minimiser les sources d'ambiguïté par rapport aux questions qui nous intéressent, nous commencerons par définir certains concepts-clés que nous allons mobiliser dans le cadre de cette revue de littérature.

1. Définition du concept de police

Tandis qu'il pourrait paraître facile de définir ce qu'est la police, les chercheurs ne s'entendent pas toujours sur sa définition. Pour commencer, il nous faut décider de quelle police nous parlons, puisqu'aux États-Unis, on considère qu'il existe trois types de police dans la société: la police citoyenne, la police privée et la police publique (Roberg et al, 2012). Dans le cadre de ce travail, notre attention se portera exclusivement sur la police publique et c'est sa définition que nous tenterons de présenter.

Dans une tentative de définir la police, Manning (2003) affirme que « police » est un terme vague, toujours en quête de définitions. Selon lui, il n'y a pas de définition définitive de ce concept. Selon l'auteur, la tendance de certains textes en criminologie ou d'études sur la police est de ne pas présenter de définition spécifique pour la police, les auteurs préférant se référer aux fonctions de ce corps institutionnel ou au « bon sens » (p. 33) pour appréhender le concept. Cependant, cette approche semble présenter un inconvénient, comment se baser sur le « bon sens » pour définir la police ? Bien qu'ils soient présents dans les communautés pour l'exercice de leur fonction, le travail de la police va au-delà de cette présence « visible » (Manning, 2003). En tout cas, cela n'a pas empêché des auteurs de présenter leurs propres définitions de la police en fonction de leur compréhension de ce qu'elle représente.

Ainsi, pour certains, la tendance est de définir la police par rapport à ce que devrait être sa mission, son objectif (Klockars, 1985 ; Manning 2003; Roberg & Kuykendall, 1993). La police pourrait alors se définir comme une force légitime ayant pour mission de protéger les vies et les biens en veillant au respect de la loi. Selon cette définition, la police est une force qui régule le fonctionnement de la vie en société en faisant a priori respecter les lois établies et en proté-

geant les individus. La police est ainsi définie comme étant a priori au service des citoyens avec leurs intérêts au premier plan.

Cependant, Klockars (1985) et Bittner (1979) estiment que cette façon de définir la police ne rend pas compte de certains aspects fondamentaux de son fonctionnement. Ils jugent important, pour la définir, de prendre en considération la manière dont les policiers exercent leur fonction et ce qui rend l'institution policière différente des autres institutions gouvernementales. Pour eux, la différence fondamentale est le droit de coercition que détient la police. En effet, les policiers ont le droit, dans le cadre de leurs attributions, d'utiliser la force pour soumettre à la loi les personnes avec qui ils sont en interaction.

Par conséquent, les auteurs susmentionnés proposent de définir la police comme une organisation non-militaire qui reçoit du gouvernement le droit d'utiliser la force pour faire appliquer la loi et dont la mission principale est d'intervenir lorsqu'il y a des problèmes de comportement illégal impliquant des individus ou des groupes d'individus (Roberg et Kuykendall, 1993). Selon ces auteurs, la police est une entité qui intervient dans les situations problématiques et peuvent légalement utiliser la force pour rétablir l'ordre ou résoudre les problèmes qui ont provoqué leur intervention. Roberg et al. (2012) croient que la police est « le plus grand représentant du système légal dans ses transactions avec les citoyens » (p. 18, ma traduction).

Pour ces auteurs, le rôle de la police amène les agents à être en contact assez « intime » (p. 19) avec les citoyens et ils rappellent que le droit à l'usage de la force est au cœur du rôle de cette institution. Cette définition de la police en fonction de son rôle dans une société démocratique tient aussi compte des attentes légales, organisationnelles, communautaires et individuelles. Selon Roberg et al. (2012), la société démocratique définit un cadre dans lequel est censé fonctionner la police. S'ils définissent la police en fonction de son rôle dans la société, c'est surtout

parce que c'est la seule institution non militaire qui reçoit mandat de l'État d'intervenir pour maintenir l'ordre social.

Bittner (1979) insiste sur l'aspect du rôle de la police qui implique le droit à l'usage « non négociable de la coercition » par lequel, il entend le droit de la police de juger, dans une situation donnée, d'utiliser la force sans avoir à être a priori approuvé par une autre autorité qu'elle-même (nous parlerons du droit de discrétion de l'agent de police dans le cadre de ses fonctions, qui expliquera plus largement cette situation). Selon l'auteur, c'est un aspect déterminant dans la définition de la police. Cet aspect met aussi en valeur le fait que la police travaille dans un contexte de proximité avec les membres de la communauté et qu'ils sont amenés à intervenir dans des situations où il faut maintenir ou rétablir la paix.

L'idée que la police se définit en fonction de son rôle de maintien de la paix est tellement présente que parfois on utilise l'expression « agents de la paix » (Bittner, 1979:40) pour parler des agents de police. Les rapports de proximité avec la population sont donc un élément important à considérer dans cette définition de la police. Beaucoup de chercheurs qui s'intéressent à cette institution partagent cette définition qui tient compte du rôle de la police dans le combat contre le crime et de sa responsabilité de maintien de l'ordre.

Toutefois, d'autres chercheurs continuent de penser d'autres manières de définir la police. Friedrich (1980), pour sa part, propose que la police soit définie par l'usage de la force parce que c'est à partir de cet aspect que l'attitude des gens va se former par rapport à elle. L'approche est la même dans les travaux de David Bayley (1983) qui définit la police « comme des personnes employées par un gouvernement, qui sont autorisées à utiliser la force physique afin de maintenir l'ordre et la sécurité publics » (*in* Brodeur, 2003, p. 49, ma traduction). Louis Althusser (1970), quant à lui, présente la police comme un « appareil d'État » dont le fonction-

nement repose sur la « violence légitime » (*in* Brodeur, 2003, p. 121). Selon ces auteurs, le droit à l'usage de la force est l'élément saillant lorsqu'on cherche à définir la police. Pour eux, bien que la force de coercition ne soit pas toujours utilisée par les agents de police, elle constitue la caractéristique la plus importante qui a toujours dominé les réflexions sur son compte.

Bien que les définitions présentées diffèrent quant au point sur lequel l'accent est mis pour définir cette institution, nous constatons que la question de la force de coercition est récurrente et peut être même considérée comme une composante essentielle lorsqu'il s'agit de la définir. La première définition que Manning (2003) a considérée comme « vague », suggère que la police protège les vies et les biens en s'assurant du respect des lois établies. Comme l'a reconnu Manning (2003), cette définition se base uniquement sur l'objectif de la police et ne la définit pas véritablement dans son essence. Il reste pourtant globalement accepté par tous que la police se définit comme une force appelée a priori à servir et à protéger.

La définition de Klockars (1985) et Bittner (1979) selon laquelle il faut différencier la police des autres institutions gouvernementales, en mettant l'accent sur le droit accordé par l'État de recourir à la violence physique, semble, à nos yeux, incomplète. La définition précise que la police intervient dans des situations où il y a un comportement illégal et ce, pour rétablir l'ordre. En dépit du caractère global de cette définition, il est toutefois à noter qu'elle ne tient pas compte du fait que la police n'intervient pas uniquement dans des situations où il y a un « comportement illégal ». Compte tenu de son rôle de prévention de crime, la police peut être ainsi amenée à interpellier et inspecter tous les citoyens en général et dans des circonstances variées.

La dernière définition que nous avons retenue est celle qui se concentre sur le droit à l'usage de la force physique comme caractéristique de la police. Les auteurs qui adhèrent à cette définition croient que cet aspect est au cœur de ce que la police représente pour les membres de

la population. Cette définition pourrait paraître excessive, lorsqu'on considère que la police ne fait pas toujours usage de la force physique en toute circonstance. Cependant, elle tient compte d'une possibilité toujours présente et d'un droit accordé par l'État d'y recourir au besoin. En effet, l'usage de la force physique est au centre de toutes les réflexions faites sur la police. C'est certainement à cause des enjeux que comporte cette possibilité de recourir à la force que tant de chercheurs ou de citoyens s'intéressent à cette réalité. Tout au long de cette revue de littérature, nous verrons comment cette notion d'usage de la force est effectivement influente dans les recherches effectuées sur la police.

Pour avancer dans notre revue de littérature, nous allons maintenant présenter une histoire de la police dans le contexte des États-Unis. Comme nous l'avions dit au début, l'interaction n'est pas un fait isolé. Cet élément d'histoire nous semble important si nous voulons comprendre le cheminement des rapports qui ont existé entre la police et les membres de la population.

2. Histoire de l'évolution de la police dans le contexte nord-américain.

Tout comme la société, la police a beaucoup changé à travers les décennies, sous l'impulsion des mouvements sociaux et de l'évolution des normes sociétales. Dans le cas des États-Unis, Alpert et Dunham (2004) présentent trois phases par lesquelles, selon eux, serait passée la police avant d'être ce qu'elle est de nos jours. Ces phases sont: une phase de non-régulation, une phase de professionnalisation et une phase de contrôle externe. Ces différentes phases sont marquées par des définitions et des approches différentes de la police dans la société. Dans le but de mieux comprendre l'évolution de la structure policière, nous présentons ces différentes phases en fonction de ce qui les caractérisent.

2.1. Phase de non-régulation

La période de non-régulation représente l'étape durant laquelle la police était utilisée par les classes élevées de la société pour contrôler la classe ouvrière et maintenir une « autorité hiérarchique » (Alpert et Dunham, 2004). Au cours de cette période de l'histoire de la police, Greene et Alpert (1999) affirment qu'il y a eu deux principaux soucis: la définition du travail de la police, à savoir son véritable rôle dans la société et la meilleure approche pour réguler ses opérations. Pendant cette période qui se situe entre le milieu du 18ème siècle et les années 1920 (Roberg et al. 2012), les citoyens voyaient les agents de police comme des « mercenaires » (Alpert et Dunham, 2004 :5), ce qui les amenait à défier constamment leur autorité. Selon les chercheurs cités, au cours de cette période, les recherches sur l'utilisation de la force par la police étaient inexistantes et les personnes victimes de brutalité policières n'avaient souvent aucun recours judiciaire.

Étant donnée la mission visiblement partisane que la police accomplissait au cours de cette période, ils ne bénéficiaient d'aucun respect de la part des membres de la population qui leur étaient particulièrement hostiles (Bittner, 1978; Roberg et al. 2012; Walker, 1977; 1992). En plus de la violence dirigée contre la population dans le but de protéger les intérêts d'une catégorie de personnes dont ils étaient à la solde, les agents de police ont souvent eu recours à la violence pour contrer l'irrespect et/ou les attaques des individus contre eux. Walker (1977), en se basant sur le fonctionnement de la police de cette époque, la présente comme « l'antithèse même du professionnalisme » (p. 3, ma traduction). La corruption qui rongait l'institution était à la fois politique, économique et sociale (Manning, 1978; Robert et al. 2012 Walker, 1977; 1992).

Cet état de fait provoquait une tension permanente et des émeutes récurrentes. En général, les agents de police n'occupaient pas cette fonction de manière permanente et ne pouvaient

pas véritablement faire carrière dans cette profession. C'était plutôt une fonction occasionnelle qui permettait à certaines personnes de gagner un peu d'argent. Par conséquent, il n'y avait pas vraiment de normes établies à respecter. On ne faisait que ce que voulait le patron politique et/ou économique ou ce que dictaient les propres intérêts du policier lui-même. Cette situation a sensibilisé la société américaine sur la nécessité d'une réforme dans le fonctionnement de la police (Bittner, 1978, 1990; Roberg et al. 2012; Walker, 1977). La société américaine est ainsi parvenue à comprendre qu'il fallait exiger des réformes dans la police. C'est ainsi qu'a commencé le mouvement de professionnalisation de la police que nous présentons dans notre prochaine sous-section.

2.2. Phase de professionnalisation

Compte tenu de la manière dont la police se comportait avec les membres de la population, particulièrement la classe ouvrière, l'institution était devenue la cible de critiques des mouvements progressistes du début du vingtième siècle, lesquels réclamaient des réformes au niveau du fonctionnement de l'institution (Alpert et Dunham, 2004). Cette période a été déterminante dans la démarche de professionnalisation de la police. Selon Zagrodzki (2012), cette période a consisté à la dépolitiser, à intégrer des compétences techniques dans la formation des policiers et à structurer les méthodes de recrutement de nouveaux agents. Dans cette démarche, les autorités policières sont devenues plus autonomes vis-à-vis des autorités politiques.

Selon Walker (1997), la démarche de professionnalisation de la police constituait aussi une attaque contre ceux qui bénéficiaient du système de partialité. Vers la fin du 19ème siècle, un nombre grandissant de réformateurs a ainsi commencé à exiger une réforme au sein de cette institution. Les actions de la police étaient largement critiquées dans la société et les réformateurs tenaient souvent les politiques pour responsables de ce mauvais fonctionnement. Par con-

séquent, la réforme de la police s'est présentée comme un défi aux autorités municipales et fédérales des États-Unis puisque les mauvaises pratiques étaient ancrées dans un système de fonctionnement qui a perduré pendant longtemps.

Pour changer cette réalité, les décideurs ont dû recourir à des modèles martiaux de discipline interne. En effet, certains chefs de police ont adopté une conception quasi-militaire de la police dans le but de restructurer l'institution (Bittner, 1978; Roberg et al. 2012). En ce sens, Zagrodzki (2012) affirme :

Pour tourner la page de la corruption et du pouvoir discrétionnaire excessif des policiers, on transforme les polices en appareils bureaucratiques chargés d'appliquer des lois et des procédures en réduisant au maximum les marges d'interprétation et donc l'arbitraire de la force publique (p. 23).

Les méthodes de professionnalisation allaient aussi rencontrer des difficultés, particulièrement dans leurs modes d'application (Carter et Radelet, 1999; Zagrodzki, 2012). Les chercheurs expliquent que même si ces méthodes ont connu un certain succès dans le sens qu'elles ont permis à la police de s'organiser administrativement en éliminant certaines irrégularités « grossières » (Zagrodzki, 2012, p. 43) du fonctionnement de l'institution, elle n'a pas forcément assuré une professionnalisation sur le long terme. Les structures militaires étant différentes de la police, il fallait adopter d'autres méthodes pour permettre à cette dernière d'être efficace.

Walker (1977) affirme toutefois, qu'au milieu de toutes ces tentatives, le comportement du policier s'est trouvé fortement influencé par les interactions avec les citoyens. Selon lui, ces interactions étaient beaucoup plus « complexes et ambiguës au 19^{ème} siècle qu'elles ne le sont de nos jours » (p. 14, ma traduction). Les individus percevant la police comme instrumentalisée

politiquement et économiquement, les officiers de police avaient la responsabilité de redorer le blason de l'institution à travers leurs interactions avec la population.

En tout cas, la dépolitisation de la police semble avoir permis l'ouverture de cette institution et la recherche de solutions aux crises qui la traversaient. C'était alors le moment de passer à une autre étape dans son développement. C'est à ce moment que la phase de contrôle externe a commencé, ce qui a permis de donner un nouveau souffle au mouvement de professionnalisation.

2.3. Phase de contrôle externe

Certains chercheurs ne font pas de différence entre la phase de contrôle externe et la précédente, vu que c'est le même mouvement de professionnalisation qui semble se prolonger. Cependant, la phase de contrôle externe a quelque chose de particulier dans le sens que la dépolitisation et les structures bureaucratiques n'avaient pas suffi pour défaire les préjugés qui étaient transposés de la société à la police. Certaines catégories de la population continuaient à être victimes d'actes de violence gratuite de la part de la police. Cette phase représente donc celle durant laquelle les mouvements de droits civils ont exigé des réformes en profondeur de la société en général, ce qui les a amenés à exercer beaucoup de pression sur la police, accusée qu'elle était de discrimination, particulièrement raciale, face à la population (Alpert et Dunham 2004).

Des groupes ont ainsi manifesté pour protester contre la brutalité policière, obligeant l'État à prendre des dispositions. Autrement dit, au cours cette phase, c'est une remise en question totale des valeurs de la société qui est mise en jeu avec un accent particulier sur la nécessité d'une réforme policière (Alpert et Dunham, 2004). Contrairement aux réformateurs de la phase dite de "professionnalisation", les nouveaux réformateurs exigeaient que la police soit supervisée par des institutions externes (Alpert et Dunham, 2004; Walker, 1998). Selon ces auteurs, les tribunaux étaient alors devenus un moyen important pour contrôler la police dans deux de ses as-

pects: tout d'abord, à travers une révision légale des procédures et pratiques de la police, ensuite, par la soumission des officiers de police et des dirigeants de l'institution à des poursuites pour leurs actions et pratiques abusives contre les communautés. Certains chercheurs considèrent qu'il s'agit d'une période révolutionnaire dans le fonctionnement de la police (Walker, 1998; 2014).

C'est aussi au cours de cette phase que les recherches sur les interactions police-citoyen ont véritablement commencé. En effet, au cours de cette période, des commissions ont été formées pour faire la lumière sur certaines situations et les départements de police ont eu l'obligation de faciliter le travail des enquêteurs externes. Ce mouvement a permis aux études portant sur les interactions entre policiers et citoyens de prendre un élan important (Alpert et Dunham, 2004; Roberg et al. 2012).

Les trois phases évoquées dans les études historiques portant sur la police illustrent, d'une certaine manière, le fait qu'effectuer des recherches sur les interactions entre agents de police et citoyens pouvait effectivement s'avérer, au départ, difficile, voire impossible. L'arbitraire et l'amateurisme a, pendant longtemps, régné au sein de l'institution. Cependant, les situations de crise et de protestations civiles ont concouru à rendre possibles des recherches à partir des années 1960, période de grandes revendications des droits individuels en Amérique du Nord. Depuis cette ouverture, des recherches plus en profondeur ont été réalisées sur la police, certaines concernant les interactions, mais aussi concernant le processus de recrutement, la formation et bien d'autres aspects qui tiennent compte de la façon dont la police se structure en tant qu'organisation.

Avec le temps, la police est même devenue le groupe professionnel le plus étudié à cause de l'intérêt suscité auprès des chercheurs (Brodeur, 2003). Cependant, comme nous l'avons précisé au début, les possibilités d'études de la police sont nombreuses et plusieurs aspects peuvent

être considérés. Dans le cas de la police, la dimension qui a prédominé est celle qui s'intéresse à la police comme institution. En effet, la plupart des auteurs s'accordent pour dire que la police est largement étudiée dans ses pratiques institutionnelles (Brodeur, 2003). Nous parlerons plus amplement de cet aspect dans la prochaine section où nous montrerons qu'on parle de police pour se référer à la fois à l'institution ou à l'agent de police.

3. La police: l'institution et les agents de police

L'intérêt pour la police en tant qu'institution a suscité beaucoup de recherches portant sur son fonctionnement et sa mission dans la société. Depuis le début des recherches empiriques sur la police, les thèmes qui ont le plus intéressé les chercheurs sont l'usage de la force et la fonction de maintien de l'ordre (Brodeur, 2003 ; Frydl et Skogan, 2004; Kuhns et Knutsson, 2010; Roberg et al, 2012).

Toutefois, pendant longtemps, les recherches se sont concentrées principalement sur l'aspect organisationnel et le rôle de la police en tant qu'institution ainsi que sur ses mécanismes généraux de fonctionnement. Peu d'entre elles se sont véritablement intéressées à l'aspect des interactions entre les agents de police et les citoyens (Alpert, 2004 ; Sykes et Brent, 1983). Dans les années 80, Sykes et Brent remarquaient ainsi que les études sur la police se faisaient essentiellement à un niveau « macro », en approchant la police en tant que structure organisationnelle ayant la responsabilité de faire respecter la loi et de maintenir la paix. Cette tendance continue à se retrouver dans les études, même si de plus en plus de recherches de type micro sont aujourd'hui réalisées.

Les dimensions interactionnelles de cette institution, qui renvoient à la façon dont le travail de la police se réalise concrètement au quotidien, tendaient donc, dans le passé, à être assez négligées. Pourtant, comme on le sait, le travail de la police amène souvent ses agents à être en relation avec les citoyens, l'interaction étant, comme on l'a vu, inhérente à la fonction même du policier. Le comportement à adopter par le policier ou le citoyen dépend ainsi en grande partie de la nature de leurs interactions. Pourtant, comme le remarquent les auteurs précités, l'interaction entre police et citoyens n'obtient pas toute l'attention qu'elle mérite. Comment expliquer cette situation?

Selon Alpert et Dunham (2004), pendant longtemps, il a été très difficile d'avoir accès aux informations que détenait la police sur ses activités. Les rapports de police et documents internes étaient gardés précieusement et les chercheurs ne pouvaient pas les utiliser. Toutefois, même si les auteurs reconnaissent qu'il peut encore être difficile de faire des recherches sur une institution qui, historiquement, avait beaucoup de d'autonomie dans ses activités, ils admettent que la situation tend de plus en plus à changer. En ce sens, des départements de police ouvrent de plus en plus leurs archives aux chercheurs, ce qui permet d'avoir des informations précieuses sur leurs activités. Un autre inconvénient par rapport à l'étude des interactions entre policiers et citoyens par ce biais tient toutefois à ce que ces informations reflètent a priori le point de vue de l'agent de police sur l'interaction et ont tendance à aller dans le sens de la préservation de l'image de la police (Alpert et Dunham, 2004). Il s'agit d'une difficulté non négligeable dans la recherche sur l'interaction policier-citoyen. Cependant, selon ces chercheurs, l'utilisation de données officielles de la police paraît être la méthode la plus rapide et la moins coûteuse pour effectuer des recherches sur ses activités.

Une autre méthodologie de recherche qui pourrait permettre une meilleure compréhension de l'interaction police-citoyen consisterait en l'accompagnement de patrouilles policières par le chercheur. Cette formule a l'avantage de permettre aux chercheurs d'être sur place au moment de l'action et d'observer le déroulement des interactions qui ont lieu (Frydl et Skogan, 2004). Cependant, selon Alpert et Dunham (2004), le fait pour un agent de se savoir observé par un non-policier dans son interaction avec des civils risque a priori de le faire agir différemment de ce qu'il ferait s'il n'était pas en présence de quelqu'un dont l'objectif déclaré est d'étudier son attitude et ses actions.

De plus, comme nous l'explique Brodeur (2003), la recherche sur l'interaction entre police et citoyen cherche surtout à étudier les interactions qui conduisent à l'usage de la force par la police. Or, bien que l'usage de la force constitue l'élément problématique des interactions, la plupart des interactions police-citoyen se déroulent sans usage de la force. Par conséquent, les chercheurs ne sont pas toujours intéressés à passer leur temps à suivre des interactions "ordinaires" pendant plusieurs jours ou semaines, avant de pouvoir assister à une situation d'usage de la force (Alpert et Dunham, 2004). Les chercheurs se montrent donc moins intéressés par cette méthode, qui pourrait pourtant permettre de capter beaucoup d'éléments dans la dynamique d'interaction. Ils étudient ces interactions à travers d'autres moyens, entre autres, en utilisant les documents officiels fournis par la police.

La police étant, comme on l'a vu, l'un des bras armés de l'État, celle-ci détient le droit à la violence légitime, assorti d'un pouvoir discrétionnaire sur ses actions (Cox et Fitzgerald, 1996; Alpert et Dunham, 2004). Bien qu'elles ne représentent pas la norme, certaines interactions entre agents de police et citoyens finissent par des arrestations et/ou des disputes/conflits (Alpert et Dunham, 2004). Les recherches sur les interactions entre agents de police et citoyens sont ainsi

souvent motivées par la quête d'une meilleure compréhension de l'usage de la force par la police et les raisons qui mènent à de possibles escalades. Certaines recherches s'attardent ainsi à expliquer comment ces types de situation en viennent à se produire.

Des recherches ont, par exemple, montré que même une interaction où un agent de police intervient avec courtoisie peut mal tourner (Sykes et Brent, 1983). Compte tenu de son rôle dans la société, l'agent de police a le droit de recourir à la violence, à la force physique ou même de tuer quand c'est jugé nécessaire (Cox et Fitzgerald, 1996). Comme le soulignent certains auteurs, les agents de police sont ceux qui incarnent aussi l'État aux yeux de la population à cause de leur proximité, du port de l'uniforme et des moyens de coercition dont ils disposent. L'État prend ainsi une forme concrète à travers la police (Bayle, 2006). Nous pouvons donc présupposer que la perception qu'a la population de la police joue un rôle dans la façon dont se déroulent les interactions. D'autres recherches se sont, par ailleurs, tournées vers la perception que les agents de police ont de l'institution à laquelle ils appartiennent, ainsi que d'eux-mêmes comme représentants de l'autorité de l'État (Berg, 1992; Cox et Fitzgerald, 1996; McNamara, 1967; Van Maanen, 1978).

En définitive, les résultats de ces recherches tendent à confirmer qu'étudier l'interaction entre policiers et citoyens peut obliger à aller « au-delà » de l'interaction pour comprendre d'autres facteurs qui interviennent dans le processus. Autrement dit, pour étudier l'interaction, il est important de s'attarder à des aspects psycho-sociaux, tant ceux concernant les citoyens par rapport à l'image qu'ils ont de la police, que ceux concernant les agents de police eux-mêmes par rapport à leur perception de leur rôle et de la population.

Nous pensons que les interactions entre agents de police et citoyens font donc partie d'un contexte qu'il est important de définir. Nous prendrons en compte également les recherches sur

la perception qu'ont les citoyens de la police, puisque nous considérons que, dans l'interaction entre agents de police et citoyens, les deux parties jouent des rôles-clé et contribuent, chacun à leur manière, à la tournure que peut prendre l'interaction (Schafer et al., 2003). Cette revue de littérature des recherches sur l'interaction entre agents de police et citoyens devrait ainsi nous permettre de comprendre les interactions police-citoyen et les conditions de possibilité de ces interactions.

4. L'autorité policière

Lorsqu'on parle de la police ou des agents de police, il est courant de parler de « l'autorité policière ». Comme nous l'avons déjà rappelé plusieurs fois, les policiers représentent l'État et sont les détenteurs légaux de la force de coercition. À cause de ses responsabilités, la police détient a priori beaucoup de pouvoir dont le but officiel est de lui permettre de mener à bien sa mission d'assurer le maintien de la paix et de protéger les vies et les biens. En ce sens, elle occupe une position symbolique dans la société, ce qui fait que la population pourrait assumer qu'elle posera des actions qui vont dans le sens de la loi qu'elle est appelée à faire respecter (Frydl et Skogan, 2004; Kappeler, 1998; Roberg et al. 2012 ; Skolnick 1993).

Nous pensons donc qu'il est important de chercher à comprendre l'interaction dans le contexte de cette réalité. Pour mieux nous situer, commençons par clarifier la notion d'autorité qui intervient souvent lorsqu'on fait référence à la police. Il arrive souvent qu'on confonde « Autorité » et « Pouvoir » dans les réflexions portant sur cette institution. Jean-François Dortier (2004) essaie de donner une définition simple en comparant les deux concepts, « le pouvoir fait peur, l'autorité s'impose par le respect » (p. 38). L'autorité suppose donc une reconnaissance externe du pouvoir qui est exercé. Cette approche de l'autorité est celle du sociologue allemand

Max Weber (1922) pour qui l'autorité peut se présenter sous trois formes: l'autorité traditionnelle, respect des coutumes et des personnes qui tiennent leur autorité de la tradition; l'autorité légale, qui prend sa source de la loi établie; l'autorité charismatique, lorsqu'une personne a la capacité de se faire apprécier par son discours ou ses talents (Dortier, 2004).

L'approche wébérienne de l'autorité met ainsi l'« autre » au centre de la légitimité de l'autorité. C'est souvent cette approche qui est considérée lorsqu'il s'agit d'étudier ou penser l'autorité de la police. David L. Carter (1999) estiment ainsi que les officiers de police ont tendance à être plus professionnels et efficaces dans leur travail lorsque leurs actions sont a priori supportées par la communauté dans laquelle ils interviennent. Si la police détient a priori la force coercitive et une autorité institutionnelle accordée par la loi, les agents de police doivent cependant, selon l'auteur, conquérir leur propre autorité à travers leurs interactions avec les citoyens. D'autres auteurs abondent dans le même sens en affirmant que la police tient véritablement son autorité de la communauté elle-même (Alpert et Dunham, 2004; Sykes et Brent 1983; Walker 1977). Sans cette reconnaissance de l'autorité de la police par les membres de la population, les officiers feront face à une certaine résistance dans l'exercice de leur fonction et à la non-coopération des citoyens.

Les recherches sur la police montrent donc que la validation ou non de l'autorité de la police par les citoyens crée, a priori, un impact important sur l'interaction entre agents de police et membres de la population. McCluskey et al. (1999) affirment ainsi: "Legitimacy represents the citizen's assessment of the rightness of police involvement in the situation generally and the rightness of what the police have done and demanded in particular" (p. 393). Selon cette approche, une autorité non acceptée pourrait engendrer toutes sortes de conflits. En ce sens, une interaction entre policier et citoyen où l'autorité du policier n'est pas reconnue risque de ne pas

aboutir à la collaboration du citoyen et pourraient conduire à l'usage de la force par la police et/ou à la résistance du citoyen.

Certains auteurs expliquent que les raisons qui conduisent à l'usage de la force par la police sont souvent des situations de non reconnaissance de son autorité (Belveder, 2005; Brodeur, 2003; Engel, 2000; Kappeler et al. 1998 ; Lundman, 1994; Skolnick, 1993; Worden, 1996). En ce sens, cette approche de l'autorité pourrait impliquer qu'en ce qui concerne la police, l'usage de la force servirait, dans certains cas, à compenser un manque d'autorité. Cette approche mérite cependant d'être tempérée lorsqu'on considère que la police est dotée du droit de coercition parce qu'il y a des situations d'interaction où la violence exercée par la police peut-être tout à fait légitime. Dans de pareilles situations, la question de compensation d'autorité nous semble hors de question.

Dans la prochaine section, nous parlerons d'une notion récurrente dans la littérature sur la police en général, mais particulièrement dans les études sur l'interaction entre police et citoyens à cause de ses conséquences sur l'interaction. Il s'agit de la culture policière. Cette notion nous permettra de mieux comprendre l'interaction police-citoyen étant donné qu'elle explique la base des perceptions que les agents de police ont des membres de la population.

5. La culture policière

Les chercheurs qui s'intéressent à la police sont unanimes pour parler de l'existence d'une culture policière et du rôle qu'elle joue dans la socialisation de l'agent de police. L'idée de culture policière a été amorcée par l'identification de ce que William J. Westley (1970) a proposé d'appeler la « sous-culture de la police », une notion qu'il a développée dans son livre *Violence and the Police* qui présente une étude menée sur la police dans l'État américain de l'Indiana.

Westley a, en effet, noté un grand niveau de complicité entre les agents de police dans l'exercice de leur travail (Peak, 2006). Il a remarqué que le travail des agents de police les amenait ainsi à tisser des liens importants entre eux et à être très solidaires dans l'exercice de leur métier. Ils se font a priori mutuellement confiance et croient qu'ils doivent se protéger de ceux qui ne sont pas des policiers.

Berg (1992) affirme, quant à lui, que cette culture répond à un besoin de support émotionnel, de compréhension et de « vision partagée » (p. 172) de la façon d'agir. Manning (1978) affirme, pour sa part, que cette culture policière participe de tous les aspects de la vie du policier. Selon lui, celui qui devient policier entre dans un milieu complexe à l'influence duquel il ne peut échapper. Comme il le précise: "Police work offers a person far more than merely a job. Indeed, from the time a recruit first dons his uniform he enters into a distinct way of life that largely defines what he is to think, feel, and do" (p. 267).

Dans son analyse sur les interactions entre police et citoyen dans les communautés, Walker (1992) déclare, quant à lui, que pour mieux les analyser, il faut comprendre à la fois les perceptions de la population des agents de police, mais aussi les perceptions de ces derniers de la population. Pour comprendre la perception des agents de police de la population, il est essentiel ainsi de passer par la culture policière qui constitue la base de cette perception. Les recherches produites sur la culture policière démontrent que les agents de police perçoivent généralement la population comme extrêmement hostile à son endroit (Skolnick, 1993; Walker, 1993).

Selon Herbert (1998), la culture policière se manifeste essentiellement par des comportements qui visent à se protéger mutuellement. Par exemple, il affirme qu'en général, les policiers ont tendance à cacher les erreurs de leurs collègues. En plus, un policier est susceptible de toujours soutenir un ou d'autres policiers même dans des actions injustes ou illégales dans

l'exercice de ses fonctions. Comme la plupart des auteurs l'expliquent, la culture policière se base principalement sur les possibilités de danger auquel les policiers seraient exposés (Bittner, 1990; Manning, 1978, 2003; Van Maanen, 1978; Walker, 1992).

Cependant, la culture policière n'est pas transmise de manière officielle. C'est à travers le fonctionnement de tous les jours qu'il l'acquiert (Manning, 2003). C'est pourquoi certains auteurs estiment qu'il est nécessaire d'établir une différence entre ce qui est transmis de manière formelle dans l'institution et ce qui s'apprend sur le terrain (Herbert, 1998). L'auteur précise, toutefois, que la différence entre le formel et l'informel n'est pas aussi étanche que certains chercheurs tendent à le croire lorsqu'il s'agit de la culture policière. Selon lui, contrairement à ce que certains chercheurs suggèrent, les policiers suivent aussi les normes formelles, mais les interprètent à leur manière, particulièrement en fonction de ce qu'ils savent de la culture policière qui elle, est informelle. Par conséquent, on constate que dans le fonctionnement de la police, le formel et l'informel cohabitent, l'un se nourrissant de l'autre. Selon cette vision, la culture policière ne serait pas uniquement le fruit de l'informel, mais une combinaison du formel et de l'informel.

La notion de culture policière n'est pas valable uniquement pour la police des États-Unis. Dans son célèbre ouvrage sur la police, *Above the Law*, Skolnick (1993) affirme ainsi que cette culture policière existe dans la plupart des forces de police parce qu'elles sont toutes habitées par les mêmes soucis de danger et d'autorité et ont le « mandat d'utiliser la force coercitive » (p. 92, ma traduction). Selon cette perspective, les agents de police ne font pas confiance aux non-policiers et peuvent même les considérer comme des menaces potentielles. Skolnick (1993) poursuit en disant: "They know the public generally resents their authority and is fickle in its support of police policy and individual police officers. Older officers teach younger ones that it is best to avoid civilians" (p. 92).

La notion de culture policière permettrait donc, dans quelque cas, d'expliquer la raison de certains comportements de la police dans les interactions avec les non-policiers. Ces idées que les policiers nourrissent à l'endroit des non-policiers se reflètent certainement dans les interactions entre ces deux entités et ont un impact sur le déroulement et l'issue de ces interactions (Manning, 2003; Walker, 1992). Pour Viktor Kappeler (1999), "Police impose social isolation upon themselves as a means of protection against real and perceived dangers, loss of personal and professional autonomy, and social rejection." (p. 252).

Selon Skolnick (1993), le droit à la force de coercition à lui seul joue un grand rôle dans la culture policière. Pour l'auteur, en tant que seule institution non militaire ayant officiellement reçu de l'État le droit de recourir à la violence pour remplir sa mission, la police fait du policier un personnage « spécial ». La conscience de sa situation de « privilégié » l'amène à voir le monde à partir de cette position. Skolnick (1993) croit donc que toute interaction entre policiers et citoyens portera la marque de cette différence de catégories.

Toutefois, bien que la culture policière soit perçue par la plupart des chercheurs comme une entrave à une « bonne » interaction avec les non-policiers, les recherches montrent que le policier se perçoit généralement comme une autorité morale, avec pour rôle de défendre les innocents et de protéger les citoyens ordinaires contre ceux qui pourraient les attaquer (Herbert, 1998; Skolnick, 1993; Van Maanen, 1973). Selon ces auteurs, les recherches empiriques n'appuient pas l'idée, souvent véhiculée, que les personnes qui choisissent de devenir policier ont un penchant pour l'autoritarisme. Elles ne se voient pas non plus comme des victimes, et Skolnick (1993) d'ajouter "on the contrary, they tend to be upright, virtuous, and civic-minded" (p. 92).

Cependant, la perception de son rôle par le policier peut aussi être indépendante de la culture policière elle-même (Manning, 2003). En ce sens, les sentiments bienveillants qui ont conduit le citoyen à devenir policier ne sont pas toujours les mêmes qui l'habitent lorsqu'il est dans la réalité de fonctionnement de la police, et baignant dans la culture policière. De cette manière, ces auteurs croient que la culture policière domine largement sur les cultures individuelles de ceux qui exercent le métier de policier.

Selon certains chercheurs, La question de culture policière est d'autant plus problématique que les agents de police jouissent d'un pouvoir discrétionnaire dans l'exercice de leur profession (Brodeur, 2003; Herbert, 1998; Killinger et Cromwell, 1975; Walker, 1992). Comme nous l'avons expliqué au début, le pouvoir discrétionnaire des agents de police consiste au droit qui lui est accordée de prendre la décision que lui seul juge appropriée dans une situation d'interaction avec les citoyens ou de toute autre situation où il doit intervenir. Ces chercheurs estiment que le fait que la culture policière conçoive les non-policiers comme des gens dont il faut se méfier peut jouer un rôle déterminant dans l'issue d'une interaction police-citoyen. En effet, si l'agent de police est socialisé pour percevoir les non-policiers comme dangereux, quelle sera sa réaction en interaction avec eux?

Dans de pareilles circonstances, les agents de police seront tentés d'agir de manière nerveuse ou en utilisant une certaine agressivité face aux citoyens, étant donné qu'ils doivent s'en « protéger ». En ce sens, une approche de ce genre risque de susciter ce que certains auteurs ont identifié comme une réaction de préservation de la face du côté du citoyen (Goffman, 1959). Selon Goffman, les relations quotidiennes entre les individus représentent, en effet, un lieu où chacun cherche à protéger l'image qu'il veut présenter aux autres. L'auteur estime ainsi que quelle que soit l'action, elle suscite une réaction, aussi a priori passive soit-elle. De cette ma-

nière, les interactions sociales constitueraient des lieux de performances théâtrales où chacun essaie de maîtriser sa partie sur la « scène » des interactions.

Cette théorie pourrait nous aider à mieux comprendre la problématique des interactions entre policiers et citoyens. Il s'agit de deux catégories de personnes disposant d'une force asymétrique, mais évoluant dans une situation où chacun cherche à jouer son rôle, de sorte à ne pas perdre la face. D'un côté, le policier cherche a priori à protéger son image de représentant de l'autorité dans l'interaction ; de l'autre, le citoyen peut résister pour préserver une face qu'il sent menacée (Lundman, 1994). Diverses études ont ainsi été réalisées sur les cas de résistance de citoyens face à la police et l'usage de la force, études qui suggèrent que tant du côté de la police que des citoyens, la résistance ou l'usage de la force est plus susceptible d'avoir lieu lorsqu'il y a d'autres personnes ou d'autres policiers présents sur le lieu de l'interaction (Dunham et Alpert, 2009; Engel et al., 2000; Klinger, 1994; 1996 ; Lundman, 1994; Worden et Shepard, 1996). La présence d'autres personnes poussent donc à la fois le policier et le civil à chercher à « bien paraître ».

D'un autre côté, la culture policière étant souvent considérée, par certains auteurs, comme le produit de comportements informels des policiers, certains chercheurs ont jugé nécessaire de se référer à la définition même du concept de culture pour tenter d'expliquer la notion de culture policière (Herbert, 1998). Pour ces auteurs, la culture n'est jamais un tout homogène, c'est plutôt un ensemble éclaté formé d'expériences, de rituels, de visions du monde. Selon cette perspective, la culture policière constitue une variété de « cadres » à travers lesquels les agents de police voient le monde (Herbert, 1998; Sewell, 1992). Cette culture s'acquiert aussi à partir du milieu auquel on est exposé (Gamson, 1992; Sasson, 1995).

Herbert (1998) en déduit que la culture policière représente une réserve de laquelle puisent les agents de police lorsqu'ils sont face à de nouveaux et/ou difficiles scénarios. Étant donné les différences provenant de socialisations et d'expériences variées de ceux qui deviennent policiers, leurs cultures de base risquent d'être différentes. Selon les auteurs précités, la culture policière serait une expérience différente pour chacun selon son expérience personnelle. Notons cependant que cette conception de la culture policière diffère de celle que la plupart des chercheurs sur la police ont développée dans leurs recherches visant à définir la culture policière.

La vision dominante véhiculée par ces recherches prend pour acquis que la culture policière est a priori indépendante de toute approche personnelle et qu'elle se construit à l'intérieur même de l'institution (Binder et Sharf, 1980; Bittner, 1990; Blumber et Niederhoff, 1985; Hodgson, 2001 ; Manning, 1978, 1998; 2003;Skolnick, 1993;Van Maanen, 1978, 1989). Ces auteurs pensent donc que la culture policière est plus forte que les cultures individuelles dans les pratiques de la police. Hodgson (2001) parle ainsi de « l'esprit de corps » (p. 535) qui prend forme à l'académie où le policier en formation se sent engagé dans une même cause que ses collègues.

Selon ces auteurs, la culture personnelle s'estompe pour laisser la place à la culture policière. Neiderhoff (1985) l'exprime ainsi "The police occupational system is geared to manufacture the 'take charge guy' and it succeeds in doing so with outstanding efficiency. It is the police system, not the personality of the candidate, that is the more powerful determinant of behavior and ideology" (*in* Binder and Scharf, 198, p. 113). Van Maanen (1989) parle, par ailleurs, d'endoctrinement des futurs policiers lors de leur formation à l'académie. Ces auteurs croient donc que la formation et le « bonding » (Hodgson, 2001 :535) à l'académie contribuent à renforcer l'emprise de la culture policière sur les futurs policiers.

Westley (1970), qui a proposé le concept de culture policière, insiste, quant à lui, sur l'attachement des agents de police au respect de leur fonction et de leur détermination à se faire respecter par tous les moyens, y compris en utilisant la force physique pour parvenir à ce résultat. Le policier veut que son autorité soit reconnue et respectée. Les comportements qui ne vont pas dans le sens du respect de la fonction peuvent occasionner l'usage par la police de la force de coercition. Terrill et al. (2003) abondent dans le même sens en affirmant que les policiers qui s'alignent le plus à la culture policière sont plus susceptibles d'utiliser la force que ceux qui se laissent imprégner aussi par d'autres valeurs. Ces auteurs considèrent donc la culture policière comme une barrière à des interactions équilibrées entre les policiers et les citoyens.

La plupart des écrits sur la police présentent ainsi la culture policière comme un élément négatif, ne favorisant pas une interaction « saine » entre policiers et citoyens (Herbert, 1998; Manning, 2003; Skolnick, 1993; Van Maanen, 1989). C'est ainsi que beaucoup de chercheurs croient que la culture policière et la force de coercition sont liées (Chan, 1997; Hodgson, 2001 ; Manning, 1998 ; Van Maanen, 1989). Des chercheurs comme Chan (1997) croient que la force de coercition constitue un élément essentiel de la culture policière. Selon ces auteurs, tout gravite autour du fait que les policiers ont ce droit particulier et qu'ils possèdent aussi un droit de discrétion sur les décisions qu'ils prennent lors des interactions.

Le droit de discrétion laisse alors le champ libre à la culture policière de s'exercer. Des recherches célèbres effectuées sur l'interaction police-citoyen et l'usage de la force par la police ont prouvé que les « crimes » des citoyens correspondaient à ce que les policiers jugeaient comme étant le non-respect de l'autorité policière (Engel et al, 2000; Klinger, 1994, 1996; Lundman, 1996; Worden et Sheppard, 1996). Les chercheurs ont ainsi trouvé que certaines inte-

ractions qui dégénéraient en situation de violence étaient, par ricochet, le résultat de cette culture policière omnibulée par cette question d'autorité.

D'autres auteurs, tout en reconnaissant la force de la culture policière et le fait qu'elle se forme à l'intérieur même de l'institution, préfèrent cependant parler de la culture policière comme d'une réalité qui peut aussi être positive. En effet, puisque le milieu de la police semble propice au développement d'une culture particulière, certains auteurs comme Goldsmith (1990) et Herbert (1998) proposent l'idée selon laquelle la formation à la culture policière devrait être systématique plutôt que de la laisser seulement évoluer au gré du terrain et de l'informel. Selon eux, l'idée de l'existence de la culture policière en soi n'est pas mauvaise, mais c'est ce qui est véhiculé à travers cette culture qu'il faut contrôler.

Ces auteurs proposent ainsi de contrer la culture de méfiance par rapport à la population par le développement de meilleures techniques de négociation et d'interaction avec les non-policiers. Ces auteurs croient donc que la culture policière peut même être bénéfique à la relation police-citoyen si un travail est fait sur son contenu. Alors que nous sommes tentés de penser que ces auteurs sont a priori naïfs de croire qu'il est possible de changer une culture qui se renforce depuis des décennies, nous sommes porté, en même temps, à reconnaître que certains changements importants ont eu lieu dans la culture policière au fil des années. Grâce aux nombreuses recherches portant sur la police, celle des États-Unis a progressivement adapté sa formation en fonction des résultats qui lui étaient communiqués.

Par ailleurs, les citoyens s'organisent de sorte à faire entendre leurs voix, ce qui leur accorde un poids politique plus important que dans le passé. Cela pourrait expliquer les « améliorations » lentes mais visibles de la culture policière dont nous avons fait état. L'idée des auteurs qui proposent de remplacer la culture de méfiance par la formation n'est donc pas aussi idéaliste

qu'elle pourrait a priori paraître. Reconnaissons toutefois que les éléments identifiés par la plupart des recherches comme étant la base de la culture policière continuent d'exister au sein de l'institution. Le sentiment de méfiance et le fait qu'il faut couvrir les fautes des collègues sont encore d'actualité, bien qu'ils semblent diminuer en intensité et que les communautés soient aussi plus vigilantes.

Par conséquent, la formation des policiers peut, semble-t-il, créer un impact réel sur la culture policière. Fyfe (1993), un grand théoricien de la police et qui a participé à l'élaboration de plusieurs programmes de formation, croit aussi que la formation peut effectivement changer les perceptions et les pratiques. Cependant, circonstance oblige, la police demeure une force de coercition et la formation pourrait avoir ses limites lorsqu'on entre dans la réalité pratique du policier. Nous avons dit au cours des sections précédentes que l'interaction entre policiers et citoyens est fortement influencée par la culture policière. En ce sens, une mise en questionnement de cette culture à travers une formation orientée pourrait avoir comme résultat une meilleure interaction entre policiers et membres de la population.

Dans cette partie de notre revue de littérature, nous avons donc abordé différentes approches de la culture policière. Cet exercice nous donne une idée plus claire de la manière dont cette réalité peut être appréhendée et de son impact sur l'interaction entre policiers et citoyens. Pour compléter le schéma, nous pensons qu'il fait sens de présenter aussi les recherches portant sur la perception de la police par la population. Dans leur texte, *The violent police-citizen encounter*, Binder et Schafer (1980) expliquent que dans les interactions entre policiers et citoyens, l'une des deux parties ou les deux à la fois peuvent être responsables de l'escalade de la situation. En ce sens, connaître la perception des citoyens de la police peut contribuer à une meilleure

compréhension de leurs interactions avec ce corps institutionnel. C'est pourquoi nous proposons maintenant de développer ce point dans le cadre de cette revue de littérature.

6. La perception des agents de police par les citoyens

Dans la section précédente, nous avons largement développé la notion de culture policière, culture à travers laquelle on peut comprendre la perception des citoyens par la police. Cependant, cette notion demeure assez vaste et nous ne pouvons prétendre avoir couvert tous les aspects et toutes les approches concernant la culture policière. Notre revue de littérature sur la culture policière nous a quand même permis de comprendre à quel point elle peut influencer le déroulement des interactions entre des agents de police et les citoyens.

Comme nous l'avons souligné dans la section précédente, l'issue de l'interaction entre policiers et citoyens peut dépendre à la fois du policier, du citoyen ou des deux à la fois (Walker, 1992). Pour cette raison, nous nous proposons maintenant de regarder la perception que les citoyens développent par rapport à la police et ce, à travers les recherches qui sont effectuées en ce sens. Beaucoup d'auteurs estiment, en effet, qu'il est important de connaître cette perception. L'institution étant a priori au service du public, on peut penser que son efficacité dépend aussi du niveau de collaboration des citoyens à son endroit (Kappeler et al, 1998; Schafer et al, 2003; Webb et Marshall, 1995).

La perception des citoyens des agents de police est souvent reliée à des expériences collectives de certaines catégories de citoyens (Belvédère et al, 2005; Huebner et al, 2004; Schafer et Binder, 1980; Schafer et al. 2003). Par exemple, Binder et Scharf (1980) observent qu'aux États-Unis, les Noirs et les Hispaniques sont plus susceptibles d'être victimes de violence poli-

cière que les autres catégories de la population. Cette réalité entraîne les groupes concernés à percevoir l'agent de police dans un registre de ressentiment, voire de haine. Selon Clark et Sykes (1974), étant donné leur statut, les policiers peuvent s'attendre à faire l'objet d'attitude de déférence de la part des personnes qu'ils rencontrent. Ainsi, lorsque certains comportements de citoyens tombent en dessous de ce que les policiers considèrent comme le niveau standard de « respect » ou de déférence, ces conduites peuvent alors être considérées dans le registre du délit.

Selon Clark et Sykes (1974), certains jeunes ont particulièrement tendance à ne pas exprimer la même déférence attendue vis-à-vis des policiers lors d'interactions avec ces derniers. Ceci entraîne souvent des confrontations avec les agents de police qui, habitués à cette déférence, s'y attendent. Le comportement de ces jeunes devient alors suspect dans la mesure où ils ne se plient pas à une norme tacite qui est censée définir le rapport avec les agents de police. Ces chercheurs montrent également que la relation de force asymétrique entre policiers et citoyens a pour conséquence le fait que certaines catégories de la population, dont celles que nous avons mentionnées, nourrissent des ressentiments contre la police.

Dans le même ordre d'idées, Belvédère et al. (2005) montrent que les Noirs sont plus susceptibles que les Blancs et les Hispaniques de résister aux agents de police parce qu'ils ne leur font pas confiance. Ces chercheurs expliquent que la relation avec la police dépend souvent de contextes de relations plus générales qu'entretient la police avec la communauté de provenance de la personne avec qui l'interaction se produit. Selon Eshholz et al. (2002), la race peut donc jouer un rôle important dans la détermination de la perception des citoyens.

C'est ainsi que selon leurs recherches, les minorités hispaniques et noires ont tendance à avoir une expérience négative de la police. En ce sens, s'agissant de la perception de la population, les jeunes (de toutes races), les Noirs et les Hispaniques sont, en général, des catégories qui

perçoivent les agents de police comme des personnes qui font un usage abusif de leur autorité et utilisent leur position pour satisfaire leur égo en s'attendant à un traitement particulier dans les interactions avec les non-policiers (Belvédère et al., 2005; Binder et Scharf, 1980; Clark et Sykes, 1974; Lai et Zhao, 2010; O'Connor, 2008; Weitzer, 2002).

Dans la littérature sur la perception des citoyens de la police, certains chercheurs établissent un lien entre le genre, la race, le quartier de résidence, l'âge et le statut social (déterminé selon le niveau de formation et le revenu) du citoyen par rapport à sa perception des agents de police (Alpert et al., 2004; Binder et Scharf, 1980; Clark et Sykes, 1974; Dowler et Zawilski, 2007; Engel, 2005; O'Connor, 2008; Webb et Marshall, 1995; Weitzer, 2002). Selon leur analyse, ces perceptions résultent de la manière dont la police interagit avec ces catégories de la population.

Par exemple, Alpert et al, (2004) montrent que les policiers ont tendance à utiliser une plus grande force de coercition lorsque le suspect a un statut social relativement bas. Selon ces auteurs, dans les interactions police-citoyen, le citoyen dont le statut social est égal ou inférieur à celui du policier est susceptible d'être soumis à plus de rigueur ou à plus de force de coercition. Par conséquent, les auteurs montrent que ce sont, en général, ces mêmes personnes qui ont une perception négative du rôle du policier dans la société. Cette perception se base sur l'expérience de ces personnes des interactions qu'elles ont eues avec la police ou dont elles étaient témoins dans leur quartier.

Les perceptions de la population de la police ne sont pas que négatives. Au contraire, les recherches montrent que la majorité de la population a, en général, une perception positive des agents de police et leur fait confiance (Alpert et al., 2004, 2005; Belvédère et al. 2005; Carter et Radelet, 2002; Dowler et Zawilski, 2007; Kappeler et al., 1998; Moln et al., 1999; Schafer et al.,

2003; Terril, 2001). Les auteurs cités affirment aussi que, tout comme pour les minorités, cette perception de la police est liée aux expériences personnelles des citoyens. Les recherches montrent que, dans les interactions police-citoyens, les suspects blancs et/ou ayant un statut social plus élevé que le policier et les femmes ne subissent pas la même force de coercition pour les mêmes motifs d'interaction que pour les minorités, soit particulièrement les Noirs et les Hispaniques.

Ces auteurs déclarent même que les interactions entre la police et ces catégories de la population sont moins fréquentes par rapport au nombre des interactions que les agents de police ont avec les minorités puisque les agents de police semblent plus enclins à initier des interactions avec les Hispaniques et les Noirs. En fait, la majorité de la population n'a jamais eu d'interaction directe avec les agents de police. Se basant sur ces informations, les chercheurs pensent que la perception positive de la police résulte de cette réalité d'interaction (ou d'absence d'interaction) avec la police.

Tous les auteurs consultés s'accordent sur le fait que la perception que la population américaine a de la police est majoritairement positive et que les perceptions négatives se situent du côté des jeunes et des minorités noires et hispaniques. Dans son article sur la perception de la police, O'Connor (2008) affirme ainsi que cette situation ne changera pas tant que la police ne changera pas son approche face aux jeunes, aux minorités et à leurs quartiers. Selon l'auteur, la police devrait travailler à construire de meilleures relations avec les jeunes en général et les impliquer dans la résolution des problèmes liés à leur catégorie et à la société.

O'Connor (2008) croit ainsi que les relations souvent tendues entre la police et les jeunes résultent du fait que les jeunes ont beaucoup de frustrations par rapport à ce qu'ils pensent avoir à offrir, mais que la société ne leur accorde pas a priori la place qu'ils pensent pouvoir mériter,

en leur renvoyant une image d'immaturs et d'irresponsables. La police les traitant aussi comme tels, une certaine animosité a tendance à s'exprimer dans les interactions entre policiers et jeunes citoyens. S'agissant des minorités, il suggère que les policiers travaillent à développer des interactions plus constructives avec ces groupes et à ne pas nécessairement attendre qu'il y ait des problèmes pour les cibler comme responsables. Selon l'auteur, le fait pour les minorités de se sentir constamment la cible de la police lorsqu'une situation se présente, ne contribue pas à améliorer leur perception de la police.

Comme nous l'avons souvent mentionné tout au long de cette revue de littérature, les interactions qui aboutissent à l'usage de la force de coercition constituent l'exception des interactions entre les agents de police et les citoyens. Cependant, ces interactions sont celles qui motivent la plupart des recherches produites sur la police. En ce qui concerne la perception du public de la police, la situation semble être similaire, avec une majorité ayant une perception positive du travail de la police, les jeunes et les minorités faisant exception à cause de leurs expériences passées généralement négatives.

Étant donné son rôle de protection et de service à la population, une perception négative de son rôle risque d'avoir de graves répercussions sur l'efficacité de la police (ce qui est déjà le cas lorsqu'on considère que les recherches montrent que ceux qui ont des perceptions négatives tendent à exprimer de la résistance lors d'interactions avec la police). Les résultats des recherches sur la perception du public semblent ainsi refléter la réalité des relations qui existent entre la police et la population. Cependant, lorsque nous considérons les propositions pour améliorer la perception des catégories concernées, nous pensons que certains auteurs comme O'Connor (2008) ont tendance peut-être à trop simplifier la réalité.

La réalité des jeunes semble en effet beaucoup plus complexe que celle que O'Connor (2008) met de l'avant. Il paraît ainsi réducteur de dire que les jeunes ont une perception négative de la police ou résistent parce qu'ils se sentent a priori incompris. Toutefois nous pensons que la proposition de les impliquer dans les questions qui touchent à leurs communautés et d'avoir recours à eux pour aider à trouver des solutions pourrait effectivement contribuer à améliorer les interactions qu'ils peuvent développer avec le corps policier.

Dans leur essai, *Young people as competent citizens*, Checkoway et al. (2003) soutiennent ainsi l'idée selon laquelle les jeunes représentent une catégorie souvent sous-estimée dans sa capacité à contribuer au développement social. Leurs interactions avec la police se limitent trop souvent à des histoires de suspicion de toutes sortes alors qu'elles pourraient être plus productives. D'un autre côté, nous pensons que les recherches sur la perception des jeunes de la police et celles qui proposent une meilleure intégration des jeunes dans le système, ne définissent pas clairement cette catégorie. Qui est considéré comme jeune? Les auteurs n'ont pas précisé une tranche d'âge ou d'autres éléments permettant de bien cerner cette catégorie. Ce serait une variable à définir plus clairement dans d'autres recherches futures sur la perception que le public a de la police.

Comme le montrent les recherches que nous avons consultées, la perception de la police est aussi influencée par les facteurs de race, de quartier et de statuts. En effet, nous avons vu que la personne qui a un statut plus bas ou égal à celui du policier est plus susceptible d'être victime de force de coercition de la police dans une interaction police-citoyen. À cause de cela, ces citoyens de « bas statut » ont aussi tendance à voir la police comme une menace et à être insatisfaits de leur travail dans la communauté (Alpert et al., 2004; 2005; Belvedere et al. 2005; Schafer et al. 2003). C'est la même réalité que pour les minorités noires et hispaniques qui ont une per-

ception négative de la police parce qu'elles ont tendance à être a priori la cible des officiers lorsque quelque chose tourne mal au niveau de l'ordre social. Les chercheurs montrent aussi que les approches de la police diffèrent dans le traitement des personnes selon le quartier dans lequel ils interviennent. Le problème de mauvaise perception de la police par les minorités est donc un problème à résoudre en amont.

Des chercheurs comme Dowler (2007) pensent que les médias jouent également un rôle fondamental dans la représentation négative de la police. Selon lui, le fait pour les médias d'attirer l'attention sur de mauvais comportements de la police permet de publiciser ces comportements et nourrit la perception négative qui en découle. Bien que les médias constituent effectivement un moyen de faire connaître par plus de personnes certains comportements répréhensibles de la police dans leurs interactions avec les minorités, on peut quand même se demander s'ils peuvent être jugés entièrement responsables de la perception négative qu'ont ces communautés de la police.

On peut, en particulier, penser que les gens font aussi leurs expériences avec la police de manière collective ou individuelle ou dans leurs quartiers. En ce sens, le problème de perception de la police par les minorités n'est pas lié uniquement à la police, étant donné les causes de cette perception. En effet, nous avons vu que les causes de cette perception proviennent du fait que la police a tendance à cibler les minorités lorsqu'il y a un problème. Bien entendu, il serait indiqué que la police change d'approche, mais que dire lorsque cette suspicion se nourrit aussi dans la société? L'attitude de la police en ce sens, n'est souvent que le reflet d'une attitude globale à son endroit.

Dans la même veine, Walker (1992) n'hésite pas à affirmer que « Police-community relations problems are part of the larger problem of racism in American society » (p. 225). Autre-

ment dit, combattre la mauvaise perception des minorités de la police, ce serait aussi combattre les préjugés non seulement de la police elle-même, mais aussi (et surtout) de la société dans son ensemble. Ce combat passe nécessairement par des programmes éducatifs visant à corriger les idées reçues sur certaines catégories de personnes et permettre une meilleure intégration de tous dans la société.

De manière générale, s'agissant de la police, les recherches suggèrent que, pour améliorer la perception que la population a de la police, les dirigeants de l'institution doivent créer les conditions d'une meilleure collaboration avec la population (Dunham et Alpert, 2009). Alpert et Smith (1994) appellent à un contrôle de l'usage de la force qui, selon eux, donnerait à la police une image de bourreau plutôt que de personnes destinées à protéger le citoyen. Ces auteurs pensent que la force devrait être l'ultime recours lorsque d'autres méthodes telles que le dialogue ou la persuasion ne donnent pas de résultat.

Cela constituerait, selon ces auteurs, un moyen efficace pour redresser la perception de la population. Nous sommes quand même tentés de nous demander dans quelles mesures les idées de ces auteurs pourraient contribuer à améliorer quelque chose dans la perception sur la police. Cette proposition ne constitue-t-elle pas déjà la norme établie pour l'usage de la force par la police? La force n'est-elle pas considérée déjà comme le « dernier recours »? La bonne collaboration ne doit pas constituer un vœu pieux. C'est une démarche concrète à entreprendre au sein de l'institution et des suivis à faire pour s'assurer que les mesures sont appliquées. De cette manière, on peut penser que la police pourra progressivement gagner la confiance de toutes les catégories de la population, ce qui lui permettra d'être plus efficace dans sa mission.

Cette section nous a permis de comprendre comment se développent les perceptions du public par rapport à la police. Nous avons vu l'importance des interactions police-citoyen dans le

développement de ces perceptions. Tout au long de notre revue de littérature, le concept d'interaction, concept central dans notre travail, a guidé nos réflexions. Nous allons donc, dans la prochaine section, définir l'interaction entre policiers et citoyens et voir ce que la littérature propose en ce sens.

7. Interaction policier-citoyen

L'interaction est un concept fondamental dans notre revue de littérature. En effet, tous les points abordés dans ce travail visent une meilleure compréhension de l'interaction entre policiers et citoyens. Pour cela, nous chercherons à déterminer comment les chercheurs définissent ce concept dans la littérature sur la police dans le contexte américain. Précisons aussi que les interactions qui nous intéressent sont les interactions en face à face (où les protagonistes sont en co-présence), excluant celles qui n'impliqueraient pas une relation directe entre le policier et l'individu.

Ce choix se justifie par le fait qu'en étudiant les interactions, nous cherchons à comprendre pourquoi certaines interactions se déroulent selon une cordialité réciproque tandis que d'autres finissent malheureusement par l'usage de la force. Une interaction en co-présence nous permet ainsi de mieux évaluer ce type de situation. Dans le cadre de ce travail, nous adoptons la définition de Goffman (1959) selon laquelle l'interaction est

the reciprocal influence of individuals upon one another's actions when in one another's immediate physical presence. An interaction may be defined as all the interaction which occurs throughout any occasion when a given set of individuals are in one another's continuous presence. (p. 15).

Goffman poursuit en disant “the term ‘an encounter’ would do as well” (p.15). La valeur de cette définition se reflète dans la plupart travaux qui sont réalisés sur l’interaction entre policiers et citoyens, beaucoup de chercheurs parlant en effet de « encounter » de manière interchangeable avec interaction.

La définition de Goffman implique aussi le face-à-face dans l’interaction entre policiers et citoyens tel que nous l’avons défini dans l’objectif de notre travail. Un élément important dans cette définition est le fait qu’elle suggère qu’il y a influence mutuelle entre les acteurs de l’interaction. L’interaction est ainsi un continuum d’actions-réactions. Cette définition est parfaitement en accord avec notre démarche de recherche. Nous pensons aussi que, même si cela ne s’affirme pas explicitement dans les textes, l’approche de Goffman des interactions guide beaucoup de recherches faites sur la relation entre police et citoyens. La définition de Goffman (1959) de l’interaction étant générale et ne s’appliquant pas uniquement aux interactions entre policiers et citoyens, nous présenterons, dans cette partie de notre revue de littérature, des études spécifiques qui ont été faites sur l’interaction entre policiers et citoyens et nous verrons aussi l’apport de Goffman dans la façon dont ces interactions sont présentées par les chercheurs.

Dans *Police and Society*, Roberg et al. (2012) rapportent une série d’études sur les interactions entre policiers et citoyens aux États-Unis. Ils présentent les résultats des recherches de Reiss (1967) qui a observé plus de 5,000 interactions entre policiers et citoyens. Ces recherches montrent que 86% des interactions sont initiées par des membres de la communauté invitant la police à intervenir (interactions réactives) alors que 14% sont des interactions proactives (Roberg et al. 2012, p. 312), c’est à dire qu’elles sont l’initiative des agents de police eux-mêmes. Selon cette étude, les citoyens ont tendance à réagir plus positivement (en collaborant, par exemple) dans le cadre des interactions réactives que dans le cadre d’interventions proactives.

Les travaux de Reiss (1967) montrent aussi que 60% des personnes ont réagi de manière plutôt « neutre » ou « normale » envers la police lors de ces interactions, alors que 30% ont montré une certaine « agitation » et 10% se sont montrées littéralement hostiles envers la police. L'étude révèle aussi que les suspects étaient, en général, ceux qui montraient des signes d'hostilité. Le chercheur a aussi observé que le comportement des policiers dépendait souvent du comportement des citoyens lors des interactions. C'est ainsi qu'il a observé que dans 74% des cas, les policiers intervenaient initialement de manière « professionnelle », alors qu'ils étaient joviaux dans 15% des cas et hostiles dans 11% (Roberg, 2012 : 312).

Dans une étude similaire déjà évoquée, Sykes et Brent (1983) ont analysé plus de 3,000 interactions entre policiers et citoyens et les résultats obtenus abondent dans le même sens que ceux de Reiss (1967). Renforçant les résultats de ce dernier, ils reconnaissent que le comportement des citoyens est déterminant dans la façon dont l'agent de police réagit dans une interaction. Ils citent ainsi les recherches de Donald Black (1971) selon lesquelles le nombre d'arrestations est plus élevé lorsque les suspects ne se soumettent pas. Sykes et Brent (1983) s'appuient aussi sur Reiss pour affirmer que les policiers agissent de manière sévère contre les citoyens qui ne se soumettent pas à leur autorité. Leurs recherches les ont conduits à identifier ce qu'ils appellent des méthodes de régulation, qui sont, selon eux, au nombre de trois :

- Méthode de régulation définitionnelle: Le policier définit la situation avec le citoyen en se positionnant comme celui qui détient l'autorité. Il pose des questions ou fait des accusations et s'attend à ce que le citoyen réagisse en se soumettant à son autorité.
- Méthode de régulation impérative: Dans cette approche, le policier passe des ordres et met en avant son autorité dès le début de l'interaction.

- Méthode de régulation coercitive: C'est une approche où le policier menace d'utiliser ou utilise la force par la façon de tenir le ou les suspects, en sortant son bâton ou son arme, ou en se montrant prêt à utiliser la force (Roberg et al. 2012 :313, ma traduction).

Parmi les trois approches présentées, Sykes et Brent (1983) disent avoir trouvé que dans 83% des cas, les policiers utilisent la méthode définitionnelle comme première approche dans les interactions avec les citoyens. Les policiers sont en général ceux qui parlent en premier, ce qui leur permet d'orienter la conversation avec leurs questions. Après la méthode définitionnelle, vient l'impérative qui représente 17% de la manière dont les policiers initient une interaction avec les citoyens. Selon ces chercheurs, l'approche définitionnelle étant dominante, les approches impératives et coercitives sont utilisées en cas d'échec de la première. Les auteurs insistent toutefois sur le fait que les policiers utilisent en général à plusieurs reprises l'approche initiale dans le but d'obtenir la coopération avant de se décider à passer à une autre phase qui comporte plus de rigueur.

Roberg et al. (2012) formulent cependant une critique à l'endroit de Sykes et Brent (1983) concernant le manque de clarté et de précision sur la façon dont les policiers mobilisent, en pratique, ces différentes approches. Comment peut-on déterminer l'efficacité des approches lorsqu'on considère qu'un policier peut passer beaucoup de temps dans l'approche initiale avant de considérer de passer à une autre étape, tandis qu'un autre peut abandonner plus vite l'approche initiale pour passer à une autre étape dans l'interaction ?

Bayley (1986), qui a analysé des interactions entre agents de police et citoyens à Denver aux États-Unis, présente, pour sa part, ce qu'il appelle les trois « étapes » dans l'interaction entre policiers et citoyens (*in* Roberg et al, 2012 : 313, ma traduction). Ces trois étapes sont:

- l'étape de contact : c'est l'étape où le policier aborde pour la première fois un citoyen et fait ses premiers choix dans la manière d'intervenir;
- l'étape de déroulement (processing): c'est l'étape où des décisions sont prises durant l'interaction;
- l'étape de sortie: cette étape correspond à la façon dont le policier s'y prend pour mettre fin à l'interaction avec le citoyen.

Selon Roberg et al. (2012), les étapes de Bayley (1986) ressemblent aux approches de Sykes et Brent (1983) dans les descriptions de l'interaction entre policiers et citoyens. Ils soulignent aussi que ces deux études montrent à quel point la coercition exercée par la police est sous-jacente à toute interaction entre policiers et citoyens. Même lorsque celle-ci n'est pas directement utilisée, le chercheur voit différents niveaux d'utilisation de la force dans les interventions des agents de police. Les auteurs réaffirment ainsi que, compte tenu des conséquences potentielles à la fois pour les policiers et les citoyens, l'usage de la force lors des interactions retient le plus l'attention dans les recherches sur l'interaction.

Ces études indiquent que les enjeux de l'interaction entre policiers et citoyens sont beaucoup plus complexes qu'ils semblent l'être et que l'usage de la force ne s'explique pas toujours comme faisant réaction à des comportements jugés contraires à la loi, ce qui confirme le sens de notre intérêt pour cette problématique. L'attitude de non-reconnaissance de l'autorité d'un agent de police peut ainsi constituer une raison pour l'agent d'escalader l'interaction jusqu'à l'usage de la force. En particulier, le rôle que semble jouer le comportement du citoyen dans les tournures de l'interaction est abordé dans la plupart des recherches produites sur le déroulement de l'interaction entre citoyens et policiers (Engel et al. 2000; Lundman, 1994; Sykes et Brent,

1983). Pour certains auteurs, le comportement du citoyen dans l'interaction est généralement à la base des décisions prises par l'agent de police (Lundman, 1994).

Sykes et Brent (1983), pour leur part, affirment qu'il y a souvent un flou lorsque d'autres chercheurs parlent de « respect, de déférence et de comportement » (p. 102, ma traduction). Ils croient qu'il faudrait définir ces concepts dans le cadre des interactions entre policiers et citoyens. En ce sens, ils jugent approprié d'utiliser l'approche de Goffman (1959) en considérant le « contenu symbolique » des interactions. En plus des expressions verbales, il y a en effet, selon Goffman (*in* Charon, 1992), des éléments non-verbaux à considérer dans le déroulement d'une interaction. Sykes et Brent proposent ainsi un modèle mathématique de l'interaction symbolique pour analyser les interactions policiers-citoyens. L'approche dite symbolique de l'interaction entre policiers et citoyens montre ainsi l'importance du comportement des citoyens sur les décisions des agents de police.

Alpert et al. (2004), de leur côté, pensent que “The goal in all police-citizen encounters is for the officer to gain control of the situation” (p. 476). Il résulte alors que si le citoyen ne reconnaît pas l'autorité du policier dans l'interaction, ce dernier peut prendre des décisions qui lui permettront d'exprimer ou de faire valoir son autorité. Il demeure toutefois que beaucoup de « problèmes » d'interaction résultent de l'incapacité de l'une ou l'autre partie à s'approprier la définition qui est faite de la situation (Goffman, 1959).

Le modèle mathématique de l'interaction symbolique de Sykes et Brent (1983) présente toute une série d'approches qui s'inspirent des travaux d'Erving Goffman, particulièrement de son texte *The presentation of self in everyday life*, pour comprendre l'interaction police-citoyen. Selon ces auteurs, dans les interactions police-citoyen, les attentes non satisfaites de la police par rapport à l'attitude du citoyen conduisent en général l'agent de police à affirmer son autorité.

Selon Reiss (1973), la police a tendance à agir avec beaucoup de rigueur contre ceux qui, dans les interactions, ne leur expriment pas une certaine déférence. L'auteur précise qu'il ne s'agit pas du respect qu'on devrait avoir envers toute personne avec qui on communique, mais bien d'une attitude qui met en valeur l'aspect asymétrique de la relation dans laquelle on est engagé.

Sykes et Brent (1983) croient, pour leur part, important de s'attarder sur la forme symbolique de l'interaction police-citoyen. Selon eux, l'interaction police-citoyen repose en grande partie sur un contact non-verbal entre les parties impliquées. Ils expliquent ainsi que ces attitudes sont déterminantes dans l'issue de l'interaction. Plusieurs chercheurs dont McNamara (1967), Sacks (1972), Hudson (1970) ainsi que Wiley et Hudik (1974) avaient déjà développé des approches symboliques de l'interaction police-citoyen. Selon eux, les facteurs symboliques ont plus d'influence que la communication verbale qui a lieu au cours de l'interaction.

McNamara (1967) est ainsi le premier à mettre en évidence la dimension symbolique de l'interaction entre policiers et citoyens. Selon lui, il y a deux principales difficultés dans les interactions face-à-face entre policiers et citoyens qui sont 1) le recueillement d'une quantité suffisante d'information avant et pendant l'interaction, ensuite 2) la clarification des attentes du policier face au citoyen pendant le déroulement de l'interaction.

Hudson (1970) supporte les conclusions de McNamara en ajoutant que souvent la raison pour laquelle des interactions entre policiers et citoyens aboutissent à des confrontations est le fait que les citoyens cherchent constamment à redéfinir la situation. Cette tentative de redéfinition de situation s'assimile, pour le policier, à une défiance vis-à-vis de son autorité. L'auteur prend l'exemple du citoyen qui refuse de se trouver dans un rôle de suspect, cherchant à présenter différemment la situation ou à la clarifier.

Wiley et Hudik (1974), quant à eux, pensent que les citoyens sont plus coopérants lorsque les agents de police expliquent clairement la raison d'une interpellation. D'après ces auteurs, le niveau de coopération augmente lorsque la raison avancée peut être jugée valable par la personne envers qui l'interpellation est dirigée ou par les membres de la communauté. Toutes ces études sur la dimension symbolique de l'interaction police-citoyen montrent qu'elle va au-delà de la simple relation entre deux individus. Pour ces auteurs, la dimension symbolique de l'interaction consiste particulièrement en un continuum où l'information est recherchée par une partie et retenue par l'autre et/ou les deux parties font du « marchandage » avec l'information dont elles disposent.

La dimension symbolique de l'interaction entre policiers et citoyens montre à quel point la relation peut être complexe. Certaines situations sont presque inévitables lorsqu'on considère que le policier, dans le cadre de ses attributions, doit poser des questions (et aussi, le cas échéant, retenir certaines informations) et prendre la responsabilité d'accuser un citoyen qu'il estime agissant à l'encontre de la loi. Le citoyen, de son côté, peut vouloir amener le policier sur un autre terrain en cherchant à redéfinir la situation. Il peut, à son tour, retenir des informations et ne pas choisir de coopérer avec l'officier. Selon cette approche, l'interaction entre policiers et citoyens risque toujours de comporter une certaine tension puisque, le policier ne peut pas éviter certaines responsabilités inhérentes à sa fonction, tout comme le citoyen qui, s'estimant peut-être innocent, n'est pas susceptible de nécessairement réagir favorablement à des accusations portées contre lui. Il y aurait donc des limites à considérer dans les efforts d'amélioration des interactions entre policiers et citoyens à ce niveau.

D'un autre côté, pour recadrer l'interaction entre policiers et citoyens et essayer de comprendre les raisons expliquant les échecs qui y surviennent, certains chercheurs proposent une

redéfinition du concept de violence policière (Bayley, 2011; Boykoff, 2007; Dupuis-Déri, 2013; Fominaya et Wood, 2011; Pâquet et Saint-Pierre, 2013; Shantz, 2012). Nous avons vu que l'interaction est un continuum d'actions-réactions entre les deux parties et aussi que l'usage de la force est un élément crucial dans la motivation des recherches sur l'interaction police-citoyen. Il est important de souligner que, pour les chercheurs que nous venons de citer, lors de l'interaction police-citoyen, il n'y a pas que la force physique qui constitue une violence. Selon eux, la répression policière ne doit pas se limiter à l'usage de la force physique par la police.

Ces auteurs pensent que la violence policière va bien au-delà. Bayley (2011) considère ainsi comme répression des actes qui peuvent avoir un effet déstabilisateur sur un individu ou un groupe d'individus. Pour Fominaya et Wood (2011), la violence policière peut être très subtile, en s'exerçant par des propos d'intimidation, qui vise à créer la peur chez le citoyen. Boykoff (2007), quant à lui, considère que la police dispose de beaucoup de moyens pour faire violence sur l'individu. Selon lui, l'uniforme, le bâton, l'arme à feu etc. s'imposent au citoyen (ces signes sont a priori plus impressionnants que l'individu-policier lui-même). Pâquet et Saint Pierre (2013) font la même observation quant aux modes de contrôle que les policiers exercent sur les personnes avec qui ils sont en interaction.

Par conséquent, Francis Dupuis-Déri (2013) propose d'élargir la définition de la répression policière pour y inclure tous les moyens dont la police s'y prend pour tenter d'exercer un contrôle sur les individus. Bayley (2011) soutient aussi la position consistant à redéfinir ce qui constitue de la violence policière. Il reprend ainsi la position du "Complaints Review Board of Quebec" qui inclut dans cette catégorie des situations comme "verbal abuse and discourtesy, improper use of authority or harassment, illegal searches and seizures, excessive force in making arrests, and unjustified use of firearms" (p. 277).

Nous avons fait cette incursion dans les recherches sur la violence policière dans les interactions police-citoyen pour soulever le caractère subtil de ce qui se passe dans l'interaction. La raison pour laquelle, encore une fois, les recherches sur cet aspect se concentrent sur « la subtilité » de la violence policière, c'est que la police est celle qui détient souvent la force la plus grande dans une interaction régulière. Dans l'interaction police-citoyen, c'est le policier qui est souvent aux commandes, et c'est pour cette raison que l'attention se porte essentiellement sur lui.

En tout cas, si nous nous en tenons aux policiers, nous remarquons que peu de chercheurs s'intéressent véritablement aux conséquences de cette forme moins visible de violence sur les individus. La raison de ce manque d'intérêt pourrait s'expliquer par opposition à l'utilisation de la force physique et létale de la police. En effet, l'usage de la force physique et/ou létale est explicite et visible. Cependant, cette violence, plus invisible, dans les interactions peut avoir un impact aussi important que la violence physique. Il faudrait d'ailleurs se demander si elles ne sont pas plus déterminantes dans la construction des relations que la violence physique elle-même. Cependant, cela demanderait d'effectuer des recherches plus approfondies en ce sens avant de pouvoir se situer sur le poids de cette forme de répression.

Conclusion

Cette revue de littérature nous a permis d'aborder plusieurs aspects de l'interaction entre policiers et citoyens dans le contexte américain. Dès le début, nous avons mentionné le fait que les études sur les interactions entre policiers et citoyens sont relativement récentes, compte tenu du contexte d'autorité et d'autonomie de la police dans la société et la relative inaccessibilité des données. Notre recherche prouve qu'il y a quand même des avancées considérables dans les études de ces interactions. Les recherches montrent que de grandes étapes sont ainsi déjà fran-

chies. En même temps, notre revue de littérature nous a permis de comprendre que l'interaction police-citoyen est le fruit d'un système complexe de relations, de perceptions et de cultures.

Comme nous l'avons expliqué au départ, la complexité qui entoure l'interaction entre policiers et citoyens ne peut s'appréhender qu'en cherchant à comprendre des réalités qu'on aurait tendance à considérer comme « extérieures » à l'interaction, c'est-à-dire des éléments qui n'apparaissent pas directement dans l'interaction, mais qui, en fait, en déterminent la direction. C'est ainsi que nous avons fait un retour sur l'histoire de la police aux États-Unis et les différentes luttes qui ont conduit à des changements majeurs dans le fonctionnement de la police. Nous avons présenté des analyses d'autres concepts comme l'autorité policière, la culture policière, ainsi que les perceptions réciproques de la population et de la police les uns envers les autres, entre autres.

Nous avons vu que la police, telle qu'elle existe actuellement est très liée aux communautés. Sa fonction est une fonction de proximité et bien qu'elle soit une force gouvernementale, elle tient une bonne partie de son autorité de la population qui évalue ses actions. D'ailleurs, pour beaucoup de chercheurs, les interactions régulières qui aboutissent à l'usage de la force sont, en fait, l'expression d'un manque d'autorité de la police. L'autorité, du point de vue de Weber, suppose l'obtention de la coopération de ceux qui sont censés s'y soumettre.

Nous avons aussi largement parlé de la culture policière et de la place qu'elle occupe dans les recherches sur la police. La notion de culture policière est très présente dans la littérature sur les interactions entre police et citoyens. Selon certains auteurs, elle joue un rôle fondamental dans la façon dont se déroulent et/ou finissent les interactions. Cette culture crée une dichotomie du « Nous » versus « Eux » de sorte que les agents de police tendent à considérer tout non-policier comme une menace potentielle contre laquelle ils doivent se protéger.

Pour beaucoup de chercheurs, l'existence de cette culture constitue une entrave à des interactions plus saines entre policiers et citoyens. En ce sens, puisqu'il est impossible de contrôler l'existence de cette culture, nous partageons l'approche de certains auteurs qui prônent l'élaboration d'une formation orientée en vue de l'altérer. Nous avons également vu les conséquences que peut avoir la culture policière sur les interactions entre policiers et citoyens directement, mais aussi sur les perceptions de la population de la police. L'amélioration des interactions police-citoyen passe nécessairement, selon nous, par un travail sur la culture policière.

En termes de perception de la population, la police jouit quand même d'une perception majoritairement positive. Cependant, cette perception positive vient généralement des personnes qui n'ont pas eu ou ont eu peu d'interactions avec elle. Les jeunes et les minorités hispaniques et noires sont les catégories qui ont majoritairement une perception négative de la police. Beaucoup de recherches ont exploré le facteur racial dans le déroulement des interactions avec la police et il a été prouvé que les minorités noires et hispaniques sont beaucoup plus susceptibles d'être la cible de violences policières en regard d'autres groupes ethniques. Ils sont aussi généralement les premiers suspects lorsqu'un crime survient. C'est à cause de cette réalité que ces minorités ont souvent une perception négative de la police. Pour changer ces perceptions, la police devrait donc modifier ses approches. Il serait souhaitable que les agents de police apprennent à connaître d'autres cultures pour comprendre les différences qui parfois occasionnent des « chocs culturels » conduisant à des situations regrettables.

L'usage de la force est sans doute ce qui revient le plus souvent dans les études sur les interactions entre policiers et citoyens. C'est d'ailleurs le motif de la plupart des recherches effectuées sur ce type d'interaction. Pour beaucoup d'auteurs, l'usage de la force est la caractéristique par laquelle la police se définit, dans la mesure où elle a reçu de l'État le droit d'utiliser la force

de coercition dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. L'usage de la force a cependant toujours été un élément problématique dans la réalité de la police aux États-Unis, étant donné les divers cas d'abus de force dont certains citoyens sont souvent victimes de la part des officiers.

Les recherches montrent que les policiers utilisent aussi quelquefois leur droit à l'usage de la force pour satisfaire leurs caprices d'autorité sans que la situation l'exige nécessairement (Dunham et Alpert, 2009; Herbert, 1998 ; Klinger, 1994). Ce pouvoir que détient la police coûte souvent inutilement la vie à beaucoup de personnes. Comme certains auteurs l'ont signalé, l'interaction police-citoyen est, à priori, asymétrique (Sykes et Brent, 1983). Ils possèdent tous les moyens symboliques pour s'imposer, en plus du pouvoir de soumettre par la force. Nous pensons ainsi qu'il n'y a pas une réflexion suffisamment poussée par rapport aux moyens de répression dont dispose la police. Par exemple, est-il nécessaire que l'agent de police détienne en tout temps une arme à feu qui lui donne le pouvoir de tuer une personne ?

Naturellement questionner le port d'arme des policiers amènerait à promouvoir un contrôle de la circulation des armes et c'est une problématique énorme, étant donné tous les intérêts qui se trouvent derrière la circulation des armes. Bien que nous ne puissions entrer dans une analyse profonde de la question de la circulation des armes à feu dans le cadre de ce travail, cette question se trouve tout-à-fait reliée à notre recherche, compte tenu de ses ramifications. Nous pensons que dans une société où il n'y aurait pas d'armes à feu en circulation, la police n'aurait pas besoin d'en porter non plus. D'autres outils de coercition comme le bâton, le spray, le «taser» etc. suffiraient pour contrôler des interactions difficiles. Il y aura toujours des bavures policières tant que des mesures concrètes n'empêcheront pas que des citoyens soient à la merci des décisions parfois primesautières d'un policier trop zélé.

La possibilité que les policiers soient munis de mini caméras pour enregistrer les interactions est d'actualité aux États-Unis. Cela permettrait éventuellement d'avoir des données plus fiables sur le déroulement des interactions. En même temps, cela limiterait le pouvoir de discrétion dont disposent les officiers de police. Les agents de police produisent souvent des rapports en leur faveur justifiant les décisions prises dans les situations d'interactions. Sans des témoins avec des éléments tangibles de preuves contraires, des personnes innocentes risquent souvent d'être victimes de la discrétion policière.

Nous avons vu dans l'actualité récente comment des vidéos d'interaction entre policiers et citoyens ont empêché certaines personnes innocentes de finir en prison sur la base de rapports mensongers d'officiers de police. Il est donc important d'adopter des mesures si on veut éviter que ces situations malheureuses se perpétuent.

En définitive, nous pouvons dire que la littérature sur l'interaction police-citoyen, bien que relativement jeune, donne beaucoup de pistes pour comprendre le phénomène. Les chercheurs sont allés en profondeur pour analyser le déroulement de ces interactions. Ils ont analysé à la fois les policiers et les individus avec lesquels ils interagissent. Cela permet au lecteur ou au chercheur de comprendre à la fois l'attitude du citoyen et celle du policier par rapport à l'interaction. Cependant, nous pensons que ces recherches manquent parfois de précision. Par exemple, des études de terrain sont faites dans certains états américains et servent de base à toutes les autres recherches à travers le pays, sans tenir compte des spécificités de ces états.

Bien que cela puisse être dû à la jeunesse de ces recherches, il y a aussi le fait que les chercheurs préfèrent se baser sur les données déjà existantes. Nous avons vu, au cours de ce travail, qu'il est souvent difficile pour des chercheurs de suivre une patrouille policière, étant donné qu'ils cherchent surtout à voir le déroulement d'interactions houleuses. Or, la plupart des interac-

tions sont cordiales et donc sans véritable intérêt pour les chercheurs. Nous pensons toutefois que ces interactions « régulières » méritent aussi d'être étudiées de manière approfondie dans la mesure où cela permettrait d'avoir une meilleure compréhension du phénomène de manière générale, et non pas seulement lorsqu'il y a usage de force.

Nous pensons que la recherche dans le domaine de l'interaction police-citoyen est assez prometteuse. Les textes que nous avons pu trouver au cours de cette revue de littérature prouvent que si beaucoup a déjà été fait, il reste aussi beaucoup à faire. Il faut oser questionner certaines réalités qui se présentent sous formes de normes et prendre le risque de partir sur de nouvelles bases.

Bibliographie

- Alpert, G. P., & Smith, W. C. (1994). How reasonable is the reasonable man? Police and excessive force. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 481-501.
- Alpert, G. P., & Dunham, R. G. (2004). *Understanding police use of force: Officers, suspects, and reciprocity*. Cambridge University Press.
- Alpert, G. P., Dunham, R. G., & MacDonald, J. M. (2004). Interactive police-citizen encounters that result in force. *Police Quarterly*, 7(4), 475-488.
- Alpert, G. P., MacDonald, J. M., & Dunham, R. G. (2005). Police suspicion and discretionary decision making during citizen stops. *Criminology*, 43(2), 407-434.
- Apel, D. (2014). "Hands Up, Don't Shoot": Surrendering to Liberal Illusions. *Theory & Event*, 17(3).
- Bayley, D. H., & Mendelsohn, H. (1969). *Minorities and the police: Confrontation in America* (p. 91). New York: Free Press.
- Bayley, D. H. (1979). Police function, structure, and control in Western Europe and North America: Comparative and historical studies. *Crime and justice*, 109-143.
- Bayle, D.H. (1996). "Police Brutality Abroad" *Police Violence: Understanding and controlling Police abuse of force*. Geller, W. & Toch, H. 1996 (éd.). Yale University Press. pp. 273-291.
- Bayle, J.L.L. (2006). *Police et politique: une approche sociologique*. Paris. L'Harmattan.

- Belvedere, K., Worrall, J. L., & Tibbetts, S. G. (2005). Explaining suspect resistance in police-citizen encounters. *Criminal Justice Review*, 30(1), 30-44.
- Berg, B.L. (1992). *Law Enforcement: An Introduction to Police in Society*. Toronto, ON. Allyn and Bacon.
- Binder, A., & Scharf, P. (1980). The violent police-citizen encounter. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 452(1), 111-121.
- Bittner, E. (1990). *Aspects of police work*. Boston: Northeastern University Press.
- Bittner, E. (1979). *The functions of the police in modern society: A review of background factors, current practices, and possible role models*. Cambridge, Mass.: Oelgeschlager, Gunn & Hain.
- Blumberg, A. S. (1976). *The ambivalent force: Perspectives on the police*. Dryden Press.
- Boykoff, J. (2007). Limiting dissent: the mechanisms of State repression in the USA *Social Mouvement Studies*, vol. 6, no. 3.
- Brodeur, J. (2003). *Les visages de la police: pratiques et perceptions*. Montréal, Qc. Les presses de l'Université de Montréal.
- Brunson, R. K. (2007). “police don't like black people”: african-american young men's accumulated police experiences*. *Criminology & Public Policy*, 6(1), 71-101.
- Cao, L., Frank, J., & Cullen, F. T. (1996). Race, community context and confidence in the police. *American Journal of Police*, 15(1), 3-22.

- Carter, D.L. (2002). *The Police and the Community*. Upper Saddle River, NJ. Prentice-Hall.
- Chan, J. B. (1997). *Changing police culture: Policing in a multicultural society*. Cambridge University Press.
- Charon, J.M. (1992). *Symbolic interactionism: an introduction, an interpretation, an integration*. Upper Saddle River, NJ. Prentice-Hall.
- Checkoway, B., Richards-Schuster, K., Abdullah, S., Aragon, M., Facio, E., Figueroa, L. & White, A. (2003). Young people as competent citizens. *Community Development Journal*, 38(4), 298-309.
- Clark, J. P., & Sykes, R. E. (1974). Some determinants of police organization and practice in a modern industrial democracy. *Handbook of criminology*, 455-494.
- Cox, S.M. & Fitzgerald J.D. (1996). *Police in community relations – Critical issues*. Brown and Benchmark.
- Dupuis-Déri, F. (2013). À qui la rue? répressions policières et mouvement sociaux. *Écosociété*. pp. 9-39.
- Dortier, J.F. (2004). *Dictionnaire des Sciences Humaines*, Éditions Sciences Humaines.
- Dowler, K., & Zawilski, V. (2007). Public perceptions of police misconduct and discrimination: Examining the impact of media consumption. *Journal of Criminal Justice*, 35(2), 193-203.
- Dunham, R. G., & Alpert, G. P. (2009). Officer and Suspect Demeanor A Qualitative Analysis of Change. *Police Quarterly*, 12(1), 6-21.

- Engel, R.S. et al. (2000). Further exploration of the demeanor hypothesis: The interaction effects of suspects' characteristics and demeanor on police behavior. *Justice Quarterly*, 17(2), 235-258.
- Engel, R. S. (2005). Citizens' perceptions of distributive and procedural injustice during traffic stops with police. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 42(4), 445-481.
- Eschholz, S., Blackwell, B. S., Gertz, M., & Chiricos, T. (2002). Race and attitudes toward the police: Assessing the effects of watching “reality” police programs. *Journal of Criminal Justice*, 30(4), 327-341.
- Fominaya, C. F., & Wood, L. (2011). Repression and social movements. *Interface: A Journal for & About Social Movements*, 3, 1-11.
- Friedrich, R.J. (1980). Police use of force: individuals, situations, and organizations. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 452(1), 82-97.
- Frydl, K., & Skogan, W. (Eds.). (2004). *Fairness and effectiveness in policing: the evidence*. Washington, DC. National Academies Press.
- Gamson, W. A. (1992). *Talking politics*. Cambridge university press.
- Glaude, E. S. (2014). A Requiem for Michael Brown/A Praisesong for Ferguson. *Theory & Event*, 17(3).
- Goffman, E. (1959). *The presentation of self in everyday life*. New York, NY. Doubleday.
- Goldsmith, A. (1990). Taking police culture seriously: Police discretion and the limits of law†. *Policing and Society: An International Journal*, 1(2), 91-114.

- Hall, S. (1977). La culture, les médias, et l'effet idéologique. *Cultural Studies Anthologie*. Paris. Armand Colin. 2008. pp. 41-60.
- Herbert, S. (1998). Police subculture reconsidered. *Criminology*, 36(2), 343-370.
- Hobbes, T., & Curley, E. (1994). *Leviathan: with selected variants from the Latin edition of 1668* (Vol. 8348). Hackett Publishing.
- Hodgson, J. F. (2001). Police violence in Canada and the USA: analysis and management. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 24(4), 520-551.
- Hudson, J. R. (1970). Police-citizen encounters that lead to citizen complaints. *Social problems*, 179-193.
- Huebner, B. M., Schafer, J. A., & Bynum, T. S. (2004). African American and White perceptions of police services: Within-and between-group variation. *Journal of Criminal Justice*, 32(2), 123-135.
- Johnston, S. (2014). Two Cheers for Ferguson's Democratic Citizens. *Theory & Event*, 17(3).
- Julien, F. (2013). Le printemps érable comme choc idéologique. *Cultures & conflits*, 87(3), 152-159.
- Kappeler, V.E et al. (1998). *Forces of deviance. Understanding the dark side of policing*. IL. Waveland Press.
- Kappeler V.E. (1999). *Police and Society: touchstone readings*. Long Grove, IL.Waveland Press.

- Klinger, D. A. (1994). Demeanor or crime-why hostile citizens are more likely to be arrested. *Criminology*, 32, 475.
- Klinger, D. A. (1996). More on demeanor and arrest in Dade County. *Criminology*, 34(1), 61-82.
- Klockars, C.B. *The idea of police*. Beverly Hills, CA : Sage Publications, 1985.
- Lundman, R.J. (1994). Demeanor or Crime. The Midwest City Police-Citizen Encounters Study. *Criminology*, 32(4), 631-656.
- Kuhns, J. B., & Knutsson, J. (Eds.). (2010). *Police use of force: a global perspective*. Praeger Publishers.
- Lai, Y. L., & Zhao, J. S. (2010). The impact of race/ethnicity, neighborhood context, and police/citizen interaction on residents' attitudes toward the police. *Journal of Criminal Justice*, 38(4), 685-692.
- Lundman, R. J. (1994). Demeanor or crime? The Midwest city police-citizen encounters study. *Criminology*, 32(4), 631-656.
- Manning, K. (1997). *Police work: The social organization of policing*. Waveland Press.
- Martin, É. (2013). Le printemps contre l'hégémonie: la mobilisation étudiante de 2012 et le blocage institutionnel de la société québécoise. *Recherches sociographiques*, 54(3), 419-450.
- Manning, P. K. (2010). *Policing contingencies*. University of Chicago Press.
- McCluskey, J. D., Mastrofski, S. D., & Parks, R. B. (1999). To acquiesce or rebel: Predicting citizen compliance with police requests. *Police Quarterly*, 2(4), 389-416.

- McNamara, J. H. (1967). Uncertainties in police work: The relevance of police recruits' backgrounds and training. *The police: Six sociological essays*, 163-252.
- Molm, L. D., Peterson, G., & Takahashi, N. (1999). Power in negotiated and reciprocal exchange. *American Sociological Review*, 876-890.
- O'Connor, C. D. (2008). Citizen attitudes toward the police in Canada. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 31(4), 578-595.
- Okoli, C., & Schabram, K. (2010). A guide to conducting a systematic literature review of information systems research.
- Pâquet, M. et Saint-Pierre, J. (2013). Les lieux de la manifestation. La ville de Québec comme espace polémique. *Bulletin d'histoire politique*, 21(2), 44-60.
- Peak, K. J. (2000). *Policing America: Methods, Issues, Challenges*. Upper Saddle River, NJ. Prentice Hall.
- Provencher, A. (2012). Le «Printemps érable»: une invitation à repenser les relations publiques politiques. *Composite*, 15(1-2), 5-16.
- Reiss, A. J. (1973). *The police and the public*. Yale University Press.
- Roberg, R.R. & Kuykendall, J. (1993), *Police and Society*. Wadsworth Publishing Company.
- Roberg, R., Novak, K., Cordner, G. & Smith, B. (2012), *Police and Society*. Oxford University Press.
- Sacks, H. (1972). Notes on police assessment of moral character. *Studies in social interaction*, 280-293.

- Schafer, J. A., Huebner, B. M., & Bynum, T. S. (2003). Citizen perceptions of police services: Race, neighborhood context, and community policing. *Police Quarterly*, 6(4), 440-468.
- Sewell Jr, W. H. (1992). A theory of structure: Duality, agency, and transformation. *American journal of sociology*, 1-29.
- Shantz, J. (2012). *Protest and Punishment: The repression of resistance in the era of neoliberal globalization*. Carolina Academic Press.
- Skolnick, J. H., & Fyfe, J. J. (1993). *Above the law: Police and the excessive use of force*. New York: Free Press.
- Sykes, R. E., & Brent, E. E. (1983). *Policing: A social behaviorist perspective*. Rutgers University Press.
- Terrill, W. (2001). *Police coercion: Application of the force continuum*. New York, NY: LFB Scholarly Publishing LLC.
- Terrill, W., Paoline, E. A., & Manning, P. K. (2003). Police culture and coercion. *Criminology*, 41(4), 1003-1034.
- Van Maanen, J. (1973). Observations on the making of policemen. *Human Organization*, 32(4), 407-418.
- Van Maanen, J. (1978a). Kinsmen in repose: Occupational perspectives of patrolmen. *Policing: A view from the street*, 115-128.
- Van Maanen, J. (1978b). The asshole. *Policing: A view from the street*, 221-238.

- Van Maanen, J., & Katz, R. (1979). Police Perceptions of their Work Environment An Exploratory Study into Organization Space and Time. *Work and Occupations*, 6(1), 31-58.
- Walker, S.E (1977). *A critical history of police reform*. Lexington, MA: Lexington Books.
- Walker, S.E (1992). *The police in America: an introduction*. Mc-Graw-Hill, Montreal.
- Walker, S.E & Archbold, C.A. (2014). The new world of police accountability. *Sage Publications*.
- Webb, V. J., & Marshall, C. E. (1995). The relative importance of race and ethnicity on citizen attitudes toward the police. *American Journal of Police*, 14(2), 45-66.
- Weitzer, R. (2002). Incidents of police misconduct and public opinion. *Journal of Criminal Justice*, 30(5), 397-408.
- Westley, W. A. (1970). *Violence and the police: A sociological study of law, custom, and morality* (pp. 121-22). Cambridge, MA: Mit Press.
- Wiley, M. G., & Hudik, T. L. (1974). Police-citizen encounters: A field test of exchange theory. *Social Problems*, 119-127.
- Worden, R. E., & Shepard, R. L. (1996). Demeanor, crime, and police behavior: a reexamination of the police services study data. *Criminology*, 34(1), 83-105.
- Zagrodzki, M. (2012). *Que fait la police? Le rôle du policier dans la société*. Éditions de l'Aube.

-Zorn, T., & Campbell, N. (2006). Improving the Writing of Literature Reviews through a Literature Integration Exercise. *Business Communication Quarterly*, 69(2), 172-183.